



Office de la propriété
intellectuelle
du Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Canadian
Intellectual Property
Office

An Agency of
Industry Canada



À la recherche de l'excellence du service

Rapport annuel 2002-2003

Canada

OPIC  CIPO

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Rapport annuel 2002-2003

À la recherche de l'excellence du service

On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande. Communiquer avec le Centre de services à la clientèle, dont les coordonnées suivent.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser également au :

Centre de services à la clientèle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2^e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Tél. : (819) 997-1936

Télééc. : (819) 953-7620

Courriel : opic.contact@ic.gc.ca

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web (www.opic.gc.ca).

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à copyright.droitdauteur@communication.gc.ca.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue RG41-2003

ISBN 0-662-67605-X

54043 B

00622 B



À propos de l'OPIC

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), organisme de service spécial (OSS) d'Industrie Canada, administre les divers volets du régime de la propriété intellectuelle (PI) au Canada. Il évalue les demandes de droits de PI et concède les droits connexes — qui permettent d'empêcher des tiers d'utiliser une invention, un dessin ou une autre œuvre protégée — et diffuse l'information technique qui sous-tend ces créations, pour permettre à d'autres inventeurs de s'inspirer des inventions existantes. L'OPIC encourage également l'invention, l'innovation et la créativité au Canada, donne aux autres pays des conseils spécialisés sur l'administration de la PI et fait la promotion des intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

Les principaux clients de l'OPIC sont les demandeurs de droits de PI, les agents représentant ces demandeurs, les exploitants de systèmes de PI et les milieux d'affaires au Canada.

Les activités de l'OPIC consistent essentiellement à recevoir et à examiner les demandes d'enregistrement de marques de commerce, de brevets, de droits d'auteur, de dessins industriels et de topographies de circuits intégrés, à concéder et à enregistrer les droits de PI connexes et à en gérer le renouvellement, la cession et le transfert. L'Office diffuse l'information relative à ces inventions grâce à des bases de données accessibles au grand public et veille à ce que les Canadiens puissent exploiter efficacement les droits de PI, en faisant connaître l'importance de ces droits pour protéger le capital intellectuel. En outre, il supervise le processus relatif aux examens de compétence des agents de brevets et de marques de commerce.

L'OPIC, qui produit des revenus, est financé grâce à un fonds renouvelable alimenté entièrement par les droits versés pour les services de PI canadiens.

Vision, mission et valeurs

Vision

Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

Mission

Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

favoriser

l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle (PI) et l'exploitation des renseignements en la matière;

encourager

l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;

administrer

les divers volets du régime de la PI au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés);

promouvoir

les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

Valeurs

Intégrité

Efficacité

Équité

Confiance

Respect

Amélioration continue



Notre engagement à l'égard du service au client

Par téléphone

- Nous répondons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous indiquons la personne qui saura vous renseigner dans la langue officielle de votre choix.
- Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, les messages d'accueil de nos boîtes vocales et nous fournissons un autre numéro pour un service immédiat.
- Nous prenons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous sont laissés et nous rappelons avant la fin du jour ouvrable suivant.

En personne

- Nous nous occupons de vous dans les trois minutes suivant votre arrivée, et ce, dans la langue officielle de votre choix, durant les heures normales de bureau.
- Nous vous dirigeons ou accompagnons, au besoin, dans les cinq minutes suivantes, vers la personne qui saura répondre à votre demande de renseignement.
- Nous faisons en sorte que vous puissiez rencontrer un spécialiste dans les 20 minutes suivant votre arrivée.

Correspondance générale

- Nous correspondons avec vous dans la langue officielle de votre choix.
- Nous répondons à votre correspondance dans les quatre semaines suivant sa réception, ou nous vous expliquons le motif du retard.

Suggestions

- Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur nos services et à nous suggérer des façons de les améliorer.
- Si vous avez des questions ou des plaintes à formuler et si vous ne pouvez régler le problème avec la personne avec laquelle vous avez traité, vous pouvez demander à parler à son superviseur ou à son directeur.
- Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont le superviseur ou le directeur a traité votre demande, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone ou par la poste. Nous nous engageons à vous donner une réponse dans les 10 jours ouvrables suivants.

Si vous êtes satisfait du service, veuillez nous en informer!

Comment nous joindre

Office de la propriété
intellectuelle du Canada
Place du Portage I
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Renseignements généraux :
Tél. : (819) 997-1936
Télec. : (819) 953-7620
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca
Site Web : www.opic.gc.ca

Liste des acronymes et des sigles

ACEPI	Administration chargée de l'examen préliminaire international
ACRI	Administration chargée de la recherche internationale
AIR	Assistance d'immobilisation reportée
CAFE	Créditeurs à la fin de l'exercice
CSEC	Centre de services aux entreprises du Canada
DB	Direction des brevets
DRH	Direction des ressources humaines
INAAF	Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fond
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OPIC	Office de la propriété intellectuelle du Canada
OSS	Organisme de service spécial
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PI	Propriété intellectuelle
TI	Technologie de l'information

Table des matières

Message du président	1
L'exercice financier en bref	2
À la recherche de l'excellence dans la prestation de services	3
Accroissement de la production et de la productivité	4
Marques de commerce	4
Brevets	6
Droits d'auteur	10
Dessins industriels	10
Topographies de circuits intégrés	10
Diffusion de l'information	11
Promotion des intérêts du Canada en matière de propriété intellectuelle sur la scène internationale	12
Sensibilisation des inventeurs canadiens	14
Attirer et maintenir en fonction un effectif compétent	15
Une méthode systématique des ressources humaines	15
Un objectif de recrutement ambitieux	16
Maintien en fonction des nouveaux venus	16
Établir un régime de gestion des activités de calibre international	17
Rester attentif aux besoins de la clientèle	17
Offrir un rendement satisfaisant	17
Faire des choix plus judicieux	18
Mieux gérer l'information	18
Financer l'amélioration des services	18

États financiers vérifiés	19
Rapport de gestion	19
Notes aux états financiers	25
Renseignements financiers complémentaires	28
Fonds renouvelable	28
Rapport de gestion	28

Annexes

Annexe 1	Structure organisationnelle	30
Annexe 2	Données financières	31
Annexe 3	Statistiques	32
Annexe 4	Normes de service à la clientèle	44
Annexe 5	Membres du Comité de direction et conseillers régionaux	48

Liste des tableaux

Tableau 1	Résultats opérationnels — Commission des oppositions des marques de commerce	5
Tableau 2	Demandes de brevets déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés par domaine	7
Tableau 3	Les dix principaux demandeurs de brevets	8
Tableau 4	Les dix principaux titulaires de brevets	8
Tableau 5	Résultats opérationnels — Commission d'appel des brevets	9
Tableau 6	Données sur les réalisations par secteur d'activité	32
Tableau 7	Demandes de brevets déposées selon la langue	33
Tableau 8	Demandes de brevets déposées et brevets délivrés aux résidents du Canada et aux résidents de pays étrangers	33
Tableau 9	Demandes de brevets déposées et brevets délivrés selon l'origine indiquée par le demandeur	34

Tableau 10	Demandes de marques de commerce déposées selon la langue	35
Tableau 11	Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées par province ou territoire	35
Tableau 12	Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées selon l'origine indiquée par le requérant	36
Tableau 13	Les dix principaux requérants de marques de commerce	37
Tableau 14	Les dix principaux propriétaires de marques de commerce inscrits	37
Tableau 15	Demandes de droits d'auteur déposées selon la langue	38
Tableau 16	Demandes de droits d'auteur déposées et enregistrées par province ou territoire	38
Tableau 17	Demandes de droits d'auteur déposées selon l'origine indiquée par le demandeur	39
Tableau 18	Les dix principaux demandeurs de droits d'auteur	39
Tableau 19	Dessins industriels enregistrés selon la langue	40
Tableau 20	Dessins industriels enregistrés par province ou territoire	40
Tableau 21	Dessins industriels enregistrés selon l'origine indiquée par le demandeur	41
Tableau 22	Les dix principaux demandeurs de dessins industriels	41
Tableau 23	Les dix principaux propriétaires de dessins industriels inscrits	41

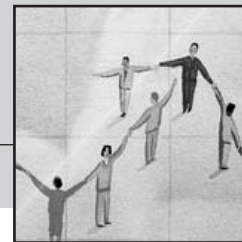
Liste des figures

Figure 1	Demandes de marques de commerce en attente d'examen	4
Figure 2	Revenus par produit et service	31
Figure 3	Dépenses de fonctionnement par catégorie	31
Figure 4	Dépenses par regroupement	31
Figure 5	Revenus — Brevets	31
Figure 6	Revenus — Marques de commerce	31
Figure 7	Revenus — Droits d'auteur et dessins industriels	31
Figure 8	Requêtes d'examen de brevets	33
Figure 9	Demandes de brevets traitées	33
Figure 10	Demandes d'enregistrement de marques de commerce	35
Figure 11	Demandes de marques de commerce traitées	35
Figure 12	Demandes d'enregistrement de droits d'auteur	38
Figure 13	Demandes de droits d'auteur traitées	38
Figure 14	Demandes d'enregistrement de dessins industriels	40
Figure 15	Demandes de dessins industriels traitées	40
Figure 16	Trafic — Site Web	42
Figure 17	Demandes de renseignements	42
Figure 18	Nombre d'employés	43
Figure 19	Employés par groupe d'âge	43
Figure 20	Employés selon le sexe	43

Sondage auprès des lecteurs

(voir feuille détachable à la fin du rapport)

Message du président



La plupart d'entre nous, à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), se souviendront de l'exercice financier 2002-2003 comme une année marquée par différents succès, petits et grands. Durant cet exercice, les plans ambitieux que nous avons adoptés pour réduire les délais d'exécution, diminuer l'arriéré et moderniser les systèmes de travail ont cessé de paraître ambitieux et s'inscrivent maintenant dans le cours normal des activités.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réussi à intégrer dans les effectifs de l'Office un nombre sans précédent de nouveaux venus (près d'une centaine dans l'ensemble), sans subir les ralentissements de productivité qui caractérisent généralement ces grandes campagnes de recrutement. Pendant l'exercice 2002-2003, les représentants délégués auprès de l'Union du Traité de coopération en matière de brevets de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ont accueilli, par une très grande majorité, le Canada parmi les rares offices de la propriété intellectuelle (PI) dans le monde qui sont accrédités à titre d'administration chargée de la recherche internationale (ACRI) et d'administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI) en vertu du *Traité de coopération en matière de brevets*.

Ce statut revêt une grande importance symbolique pour la collectivité de la PI du Canada, puisqu'il marque effectivement le début d'une ère nouvelle en ce qui concerne le leadership du Canada dans le monde en matière de PI. Partout dans le monde, l'augmentation du nombre de demandes de brevets en attente dans les offices de la PI a engendré un intérêt à l'égard de la coopération

internationale, dans l'espoir d'accroître l'efficiencia du régime de la PI. D'une certaine manière, ce nouveau défi place la barre plus haut pour l'OPIC. Il nous incite à continuer d'améliorer tant notre fonction de service interne que notre crédibilité internationale, afin de mieux servir nos clients.

Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier nos clients de leur appui soutenu et de la bonne volonté dont ils font preuve lorsqu'il s'agit de discuter de problèmes. Je tiens aussi à exprimer notre reconnaissance à tous les membres du personnel pour leurs efforts continus dans l'amélioration de nos services. Leurs efforts sont la clé du succès de l'OPIC.

Le commissaire aux brevets,
registraire des marques de commerce et président,

David Tobin



L'exercice financier en bref

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a accompli des progrès considérables cette année dans sa quête d'excellence dans les services qu'il offre, en réduisant le nombre de demandes de marques de commerce en attente, en accélérant l'examen des marques de commerce et des brevets et en réduisant les délais d'enregistrement des droits d'auteur.

Le succès que nous avons remporté au cours de l'exercice écoulé, nous le devons essentiellement à une vigoureuse campagne de recrutement et de formation lancée en 2001 et à des efforts soutenus consacrés à la modernisation des systèmes opérationnels ainsi qu'à la simplification des processus. L'OPIC a également révisé les pratiques de son Centre de services à la clientèle, mis sur pied il y a trois ans, et créé une unité de contrôle de la qualité pour assurer le suivi du traitement des demandes de renseignements adressées par les clients au Centre.

Pour donner suite aux demandes des clients qui réclamaient la simplification de l'accès à l'information sur la propriété intellectuelle (PI), l'OPIC a lancé une nouvelle base de données consultable qui comprend, dans les deux langues, les décisions rendues par le commissaire aux brevets depuis 1970.

Cette année, l'OPIC a accru son rôle à titre d'office des brevets moderne, en obtenant l'autorisation de l'Assemblée de l'Union du Traité de coopération en matière de brevets de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) d'offrir des services à titre d'administration chargée de la recherche internationale (ACRI) et d'administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI). L'OPIC vient donc se joindre aux dix autres offices de la PI dans le monde autorisés à offrir ces services; ainsi, sa clientèle canadienne pourra plus facilement déposer des demandes de protection de brevet dans les 120 pays signataires du *Traité de coopération en matière de brevets*.

Afin d'élargir sa clientèle au Canada, l'OPIC a continué, pendant tout l'exercice 2002-2003, à se rapprocher des principaux intervenants dans les secteurs public et privé. À cette fin, il a multiplié les points de contact possibles avec les entreprises

canadiennes et aidé les Canadiens à protéger leurs créations dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle.

Son efficacité reposant sur la motivation de son personnel, l'OPIC peut à juste titre se réjouir des résultats du sondage mené en 2002 auprès des fonctionnaires fédéraux par la Commission de la fonction publique du Canada. Les employés de l'OPIC ont fait état d'améliorations considérables apportées à leur milieu de travail dans presque tous les secteurs visés par rapport au sondage précédent, effectué en 1999. Les excellentes relations professionnelles avec les superviseurs, et les régimes de travail souples — qui permettent d'harmoniser les obligations personnelles et les responsabilités professionnelles — viennent en tête dans la liste des points forts. Néanmoins, il y a des améliorations à apporter dans certains secteurs. Grâce à sa toute première stratégie des ressources humaines, lancée au cours de l'exercice, l'OPIC pourra répondre aux préoccupations et attirer et maintenir en fonction la masse critique de spécialistes dont il a besoin pour se hisser au rang des offices de la PI reconnus pour l'excellence de leurs produits et de leurs services.

En définitive, un réseau de communication avec les intervenants sainement géré, une série d'outils d'analyse pour l'interprétation des signaux et les mesures à prendre pour y donner suite sont les seuls gages de relations harmonieuses avec la clientèle. L'OPIC n'a négligé aucun effort pour mettre en œuvre une stratégie officielle de gestion des relations avec la clientèle depuis l'évaluation faite selon la méthode de Baldrige en 2000-2001 et dans le cadre de laquelle on a recommandé d'adopter une démarche plus rigoureuse en matière de relations avec les clients. Le lancement d'un processus de consultation continu auprès de la clientèle et le début des travaux portant sur un nouveau mécanisme de gestion des plaintes dans l'ensemble de l'Office constituent les principaux progrès accomplis en 2002-2003. L'OPIC a également obtenu le soutien enthousiaste des intervenants pour sa proposition de réaménagement des frais de service, en réponse aux demandes d'améliorations des clients.

À la recherche de l'excellence dans la prestation de services



Au Canada comme partout ailleurs dans le monde, le volume des demandes d'enregistrement de droits de propriété intellectuelle (PI) a augmenté considérablement depuis 15 ans, en raison des progrès fulgurants des sciences et des technologies, de l'intégration économique mondiale et de l'attention que l'on porte de plus en plus à l'importance stratégique des droits de PI.

Organisme de services dont la mission consiste à accélérer le développement économique de ce pays, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) tâche de moderniser ses activités pour répondre à la demande qui ne cesse de s'accroître. Parallèlement, il vise à étendre le rayonnement du Canada à l'échelle mondiale afin de s'assurer que, malgré son évolution rapide, le régime mondial actuel de la PI suit une trajectoire qui s'harmonise avec les intérêts de ce pays. Voilà pourquoi, au cours des dernières années, le développement de la capacité visant à réduire l'arriéré de dossiers, à prévoir les faits nouveaux sur la scène mondiale et à participer à l'élaboration des politiques au Canada comme à l'étranger a constitué une préoccupation essentielle à l'OPIC. En outre, parce que l'exploitation efficace des droits de PI permet de promouvoir l'innovation chez nous, l'OPIC s'efforce de faciliter l'acquisition de ces droits pour les inventeurs canadiens, en se rapprochant des entreprises et des entrepreneurs canadiens avec l'aide de partenaires et d'autres organismes ayant les mêmes préoccupations dans le secteur public, dans le secteur privé et dans le secteur non gouvernemental.

Or, l'efficacité de l'OPIC passe par ses systèmes de soutien, notamment ses politiques en matière de ressources humaines,

ses systèmes de traitement de l'information et ses processus opérationnels. C'est pourquoi l'OPIC a consacré beaucoup d'efforts et de ressources pour s'assurer que son effectif et sa structure organisationnelle lui permettent de réaliser ses plans ambitieux.

Par conséquent, le plan d'activités quinquennal de l'OPIC s'articule autour des priorités stratégiques suivantes :

- offrir des produits et des services de haute qualité, opportuns et rentables, qui répondent aux besoins des clients;
- se positionner pour réussir dans un contexte national et international en évolution, grâce à un cadre de PI souple et moderne;
- exécuter un programme de sensibilisation durable afin d'accroître la sensibilisation, les connaissances et l'utilisation efficace de la PI par les Canadiens;
- attirer et retenir des effectifs compétents et productifs capables de relever les défis opérationnels de l'organisme;
- exercer ses activités dans un régime de gestion des affaires de calibre international.

Le présent rapport fait état des moyens pris par l'OPIC pour offrir à sa clientèle des services complets, rapides et conviviaux : améliorer les activités, permettre aux inventeurs canadiens et à leurs agents d'avoir plus facilement accès à la protection qu'offre la PI au Canada, attirer et maintenir en fonction du personnel compétent et conforter les assises de l'Office.



Accroissement de la production et de la productivité

Au cours des dernières années, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) s'est donné pour objectif d'accélérer l'enregistrement et la concession des droits de propriété intellectuelle (PI) liés aux marques de commerce, aux brevets, aux droits d'auteur et aux dessins industriels, tout en assurant l'excellence des services et en élargissant les services de qualité offerts, qu'il s'agisse de l'enregistrement et du renouvellement en direct ou des moyens de recherche internationale, pour répondre aux exigences des clients. Il a simplifié le traitement et l'examen des demandes, embauché et formé un nombre considérable de nouveaux examinateurs et d'autres employés, automatisé ses processus de recherche et offert en direct la plupart de ses services. L'OPIC encourage et facilite également l'acquisition des droits de PI par les inventeurs canadiens. En particulier, il s'est efforcé d'établir le contact avec la petite et la moyenne entreprise grâce à différents circuits, afin de démythifier les droits de PI et de mieux en faire connaître l'importance.

Dans un monde où la demande mondiale concernant la protection des droits de PI continue d'augmenter et dans lequel l'exploitation des droits de PI devient essentielle à la compétitivité économique, la prestation de services plus rapides, meilleurs et plus complets à l'intention d'une clientèle toujours plus vaste constitue un véritable défi.

Marques de commerce

C'est à la Direction des marques de commerce qu'on a enregistré, en 2002-2003, les améliorations les plus considérables dans le domaine des services. Cette direction a en effet réduit

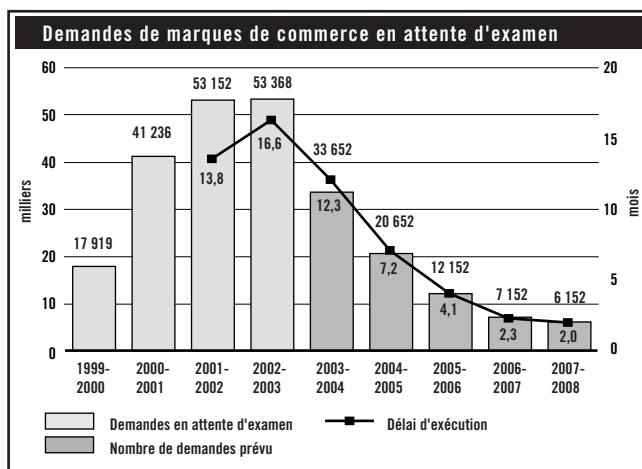
La **Direction des marques de commerce** détermine si le requérant a le droit exclusif d'employer une marque de commerce à l'égard d'un ensemble précis de marchandises ou de services. Elle tient à jour le registre des marques de commerce et attribue aux propriétaires les droits de PI dont ils ont besoin pour protéger leurs marques. Les demandes de marques de commerce qui respectent les exigences de la *Loi sur les marques de commerce* sont publiées dans le *Journal des marques de commerce* et peuvent être enregistrées si elles ne font l'objet d'aucune opposition pendant un délai de deux mois.

de 37 p. 100 son arriéré de demandes de marques de commerce en attente d'une première décision : le nombre de ces demandes est en effet passé de 53 000 au début de l'exercice à juste un peu plus de 33 000 à la fin de l'exercice. En outre, le délai d'attente moyen entre le dépôt d'une demande de marque de commerce et l'établissement d'un premier rapport par un examinateur de marques de commerce a baissé pour s'établir à un peu plus de 12 mois à la fin de l'exercice 2002-2003, comparativement à un peu plus de 16 mois au début du même exercice. À la fin de l'exercice, la Direction des marques de commerce a lancé un nouveau service électronique grâce auquel les agents de marques de commerce pourront renouveler en direct les enregistrements de marques.

Nous avons réalisé ces gains de productivité grâce à une vaste opération menée pendant trois ans en vue de moderniser le système de gestion des dossiers de la Direction, d'automatiser ses processus de recherche, de simplifier ses procédures d'examen et d'embaucher et de former un nombre considérable de nouveaux examinateurs de marques de commerce.

Rationalisation des activités liées aux marques de commerce : réaménagement de fond en comble

« Nous avons actionné tous les leviers d'urgence à la Direction », affirme Doug Kuntze, directeur des Marques de commerce. « Dans tous les cas d'urgence, nous avons actionné tous les leviers; nous



avons tout réaménagé de fond en comble. » Grâce à ces mesures vigoureuses, la Direction a amélioré considérablement la qualité et la rapidité de ses services et réduit considérablement son arriéré.

Entre 2000 et 2003, le nombre d'examineurs à la Direction a plus que triplé, pour passer de 15 à plus de 50 examinateurs. (Les 18 derniers examinateurs sont entrés en fonction en 2002-2003.) La Direction a également remplacé son programme de formation pratique de deux ans avec des pairs par un programme abrégé de formation théorique intensive de style universitaire. Bien que les résultats immédiats n'aient pas été aussi positifs que nous l'avions prévu, nous avons obtenu des résultats sans précédent à l'automne 2001 pour ce qui est de l'arriéré de la charge de travail et les délais d'exécution, et nous avons commencé à en récolter les avantages à la fin de 2001-2002. Les délais d'exécution et le nombre de dossiers en attente d'une décision ont commencé à baisser, d'abord lentement, puis de plus en plus rapidement.

La Commission des oppositions des marques de commerce a dû relever plusieurs défis en 2002-2003. Une pénurie d'agents d'audition a entraîné certains retards dans la tenue des audiences administratives et dans les délais dans lesquels la Commission rend des décisions. Les délais d'attente pour les audiences sont passés à 18 mois, comparativement à 12 mois pour l'exercice précédent, et le

La **Commission des oppositions des marques de commerce** tient des audiences et rend des décisions au nom du registraire des marques de commerce au sujet des demandes faisant opposition à l'enregistrement d'une marque de commerce proposée qui a été annoncée dans le *Journal des marques de commerce* ou au sujet des demandes de radiation de marques de commerce du registre des marques de commerce pour cause de non-emploi au Canada. La plupart des déclarations d'opposition à des marques de commerce sont finalement réglées ou abandonnées. En fait, la Commission rend une décision seulement dans quatre p. 100 environ des dossiers d'opposition. Les décisions du registraire des marques de commerce peuvent être portées en appel auprès de la Cour fédérale du Canada.

nombre de décisions rendues a légèrement baissé par rapport à l'exercice 2001-2002. À la fin de l'exercice écoulé, le nombre total de dossiers ouverts s'établissait à 3 100 (soit 2 500 dossiers d'opposition et 600 dossiers d'abandon pour non-utilisation), comparativement à 2 600 en 2001-2002. Le nouveau président de la Commission s'est engagé à augmenter le nombre d'agents d'audition et à se pencher sur les moyens permettant d'améliorer les pratiques et les procédures internes pour les employés comme pour les clients.

Résultats opérationnels — Commission des oppositions des marques de commerce

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Déclarations d'opposition déposées	1 145	931	1 100
Décisions rendues dans des dossiers d'opposition	121	104	80
Abandons de dossiers d'opposition	966	1 037	1 368
Avis signifiés en vertu de l'article 45	693	690	731
Décisions rendues en vertu de l'article 45	573	553	463

T
A
B
L
E
A
U
1

Brevets

La charge de travail de la Direction des brevets a continué d'augmenter, le nombre de requêtes d'examen ayant augmenté considérablement en 2002-2003. La modification apportée aux *Règles sur les brevets* en 1996 qui ramène de sept à cinq ans le délai dans lequel on peut demander un examen explique en grande partie cet accroissement, car elle oblige deux groupes de demandeurs de brevets à soumettre leurs requêtes d'examen à la même date d'échéance. Les examinateurs de brevets ont traité un nombre sans précédent de demandes en 2002-2003, soit 22 864 demandes, ce qui représente une hausse de plus de 15 p. 100 par rapport à 2001-2002; parmi les demandes traitées, le nombre de brevets délivrés en 2002-2003 a baissé pour passer à 11 805, comparativement à 12 445 pour l'exercice financier précédent. Grâce à l'augmentation de l'efficacité opérationnelle, on a réduit de 30 p. 100 les délais de traitement pour l'enregistrement des cessions ou des transferts de propriété, ce qui a permis d'augmenter de 10 p. 100 le nombre de cessions traitées (soit 67 257, comparativement à 60 819 en 2001-2002). L'OPIC a également traité plus de 250 000 paiements de taxes de maintien en 2002-2003, ce qui représente une hausse de 10 000 transactions par rapport à l'exercice financier précédent.

Piliers de notre succès : le directeur des Brevets, Barney de Schneider, explique les succès opérationnels de la Direction cette année par la grande compétence et la diversité de l'effectif des examinateurs de brevets de l'OPIC. « Nous avons pu enrichir notre équipe d'examineurs grâce à la réaction exceptionnelle suscitée par notre campagne de recrutement. Nous nous préparons à offrir

La **Direction des brevets** reçoit, classe, examine et traite les demandes de brevets. Elle enregistre également des transferts de propriété, perçoit des taxes et s'assure que les données techniques sur lesquelles reposent les demandes de brevets et les inventions brevetées sont transcrites fidèlement et sont accessibles au grand public. La clientèle comprend des demandeurs de brevets canadiens et étrangers, des chercheurs scientifiques, des chercheurs dans les bases de données, des scientifiques, des statisticiens, des économistes, des inventeurs, des chefs d'entreprise, des créateurs, des spécialistes de brevets, des instituts de recherche, des organismes internationaux, des universités, des offices à l'étranger et des associations nationales et internationales dans le domaine de la PI. Un brevet permet à son titulaire d'empêcher des tiers de reproduire, d'utiliser ou de vendre son invention pendant une durée de 20 ans à compter de la date du dépôt de la demande à l'origine.

nos nouveaux services internationaux dans le cadre du *Traité de coopération en matière de brevets* et nous sommes convaincus que nous disposons d'une équipe solide, prête à faire ce travail. »

En adoptant des méthodes plus rigoureuses pour surveiller le déroulement de ses travaux en 2002-2003, la Direction a réussi à atteindre son objectif concernant les services d'examen de brevets : 80 p. 100 des demandeurs d'examen attendent moins de 25 mois un premier examen approfondi. En respectant cette nouvelle norme de service, la Direction a également pu réduire les écarts dans les délais de traitement des requêtes d'examen parmi les différents domaines. Entre-temps, de nouvelles modalités de traitement mises en place à l'intention du personnel administratif de la Direction ont aussi permis d'accélérer l'envoi de confirmations d'entrée dans la phase nationale envoyées aux 70 p. 100 des demandeurs de brevets qui déposent leur demande en vertu du *Traité de coopération en matière de brevets*, ce qui a permis de réduire le délai d'attente en 2002-2003, lequel est passé à huit semaines, comparativement à 22 semaines durant l'exercice financier précédent.

L'OPIC a poursuivi sa vigoureuse campagne de recrutement et de formation d'examineurs de brevets; cette campagne, lancée en 2001, se poursuivra probablement pendant tout l'exercice 2005-2006. La Direction a accueilli 45 nouveaux examinateurs de brevets en 2002-2003, ce qui a eu pour effet d'accroître de plus de 35 p. 100 l'effectif affecté à l'examen des demandes de brevets.

À la différence des exercices financiers précédents, les nouveaux examinateurs ont été embauchés en groupes et ont été invités à participer à un programme intensif de formation théorique de trois mois, au lieu de suivre l'essentiel de leur formation auprès des examinateurs principaux dans le cadre de stages pratiques. Ce nouveau programme de formation comporte trois avantages. Il a fait en sorte que les nouveaux examinateurs acquièrent des compétences plus rapidement, ce qui a permis à la Direction de profiter plus rapidement des gains de productivité associés au nombre accru d'examineurs. Deuxièmement, ce nouveau programme a permis d'atténuer les pertes de productivité normalement subies par la Direction lorsqu'elle affecte des examinateurs principaux à la formation pratique des nouveaux venus. Enfin, ce programme de formation collective a éliminé une grande partie des différences observées dans le rendement professionnel des nouveaux venus, en plus d'améliorer l'uniformité dans l'examen des demandes de brevets.

Qui demande des brevets?

Comme dans les exercices financiers précédents, la grande majorité des demandes de brevets adressées à l'OPIC provenaient des États-Unis (18 316 demandes), puis du Canada (5 405 demandes). Le Japon (2 845 demandes), la République fédérale d'Allemagne (2 841 demandes), la France (1 720 demandes) et le Royaume-Uni (1 629 demandes) figurent ensuite dans la liste des autres principaux pays demandeurs de brevets.

On a constaté généralement une hausse du volume des demandes pour tous les domaines visés par les brevets, ce qui laisse entendre que la culture de recherche et de développement dans des domaines traditionnels tels que le génie mécanique et la chimie organique est aussi vigoureuse que dans les nouveaux domaines tels que la biotechnologie et l'intelligence artificielle.

Demandes de brevets déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés par domaine			
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Biotechnologie			
Demandes déposées	4 384	4 394	4 359
Requêtes d'examen	2 088	2 911	3 927
Brevets délivrés	614	643	843
Informatique			
Demandes déposées	7 088	7 181	6 875
Requêtes d'examen	3 428	4 774	5 700
Brevets délivrés	2 282	2 389	2 186
Génie électrique/physique			
Demandes déposées	3 682	3 739	3 305
Requêtes d'examen	1 924	2 682	3 106
Brevets délivrés	1 413	1 479	1 384
Génie mécanique/civil			
Demandes déposées	8 953	9 129	9 402
Requêtes d'examen	5 419	7 550	8 887
Brevets délivrés	3 070	3 213	2 999
Chimie organique			
Demandes déposées	4 967	5 047	5 028
Requêtes d'examen	3 268	4 553	5 655
Brevets délivrés	1 510	1 581	1 650
Chimie – autres			
Demandes déposées	6 271	6 318	6 165
Requêtes d'examen	3 625	5 051	5 952
Brevets délivrés	1 873	1 961	1 789
Divers			
Demandes déposées	4 312	4 367	4 401
Requêtes d'examen	2 410	3 359	4 083
Brevets délivrés	1 126	1 179	954
Tous les domaines			
Demandes déposées	39 657	40 175	39 535
Requêtes d'examen	22 162	30 880	37 310
Brevets délivrés	11 888	12 445	11 805

TABLEAU 2

Les multinationales ont continué de figurer parmi les dix principaux demandeurs de brevets et titulaires de brevets en 2002-2003.

Les dix principaux demandeurs de brevets

The Proctor & Gamble Company	399
Bayer Aktiengesellschaft	218
BASF Aktiengesellschaft	193
Honda Giken Kogyo Kabushiki Kaisha	189
3M Innovative Properties Company	169
General Electric Company	145
Unilever PLC	138
E.I. Du Pont de Nemours and Company	134
L'Oréal S.A.	129
Deere & Company	125

T
A
B
L
E
A
U
 3

Les dix principaux titulaires de brevets

The Proctor & Gamble Company	216
Lucent Technologies Inc.	164
E.I. Du Pont de Nemours and Company	119
AT&T Corp.	99
NEC Corporation	94
Nortel Networks Limited	94
L'Oréal S.A.	82
Novartis AG	74
Mitsubishi Heavy Industries, LTD.	67
Westinghouse Air Brake Company	66

T
A
B
L
E
A
U
 4

La Commission d'appel des brevets a reçu 11 demandes de révision de demandes de brevets rejetées et cinq demandes de révision de demandes d'enregistrement de dessin industriel rejetées en 2002-2003. Elle a également été saisie de neuf nouveaux dossiers se rapportant à des conflits entre des demandeurs de brevets revendiquant la même invention, ce qui représente presque le double des nouveaux dossiers qui lui ont été confiés en 2001-2002, et ce qui témoigne de la volonté de la Direction des brevets de venir à bout de l'arriéré de sa charge de travail.

Accréditation des spécialistes de la PI

L'une des responsabilités de la Commission d'appel des brevets consiste à superviser le processus relatif aux examens de compétence des agents de brevets et de marques de commerce. Le nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen des agents de brevets a augmenté pour passer à 205 en 2002-2003, comparativement à 148 pour l'exercice financier précédent; le nombre de candidats à l'examen des agents de marques de commerce a par contre baissé pour s'établir à 37, contre 48 pour l'exercice précédent. L'augmentation de 38 p. 100 du nombre de candidats à l'examen des agents de brevets s'explique probablement par l'accroissement des perspectives offertes à ces spécialistes sur le marché du travail et par les changements intervenus dans le déroulement de cet examen en 2001-2002, qui ont eu pour effet de rendre légèrement moins rébarbatif le processus d'accréditation.

Résultats opérationnels — Commission d'appel des brevets			
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Décisions finales			
Renvois	6	5	11
Demandes traitées	8	5	2
Dessins industriels			
Renvois	7	5	5
Demandes traitées	2	5	3
Conflits			
Renvois	7	5	9
Demandes traitées	5	5	0
Réexamen — article 48.1			
Dépôts	2	1	3
Demandes traitées	3	1	1
Abus — article 67			
Dépôts	0	0	0
Demandes traitées	2	0	0
Candidats à l'examen de compétence des agents			
Brevets	116	148	205
Marques de commerce	31	48	37

TABLEAU 5

Lorsqu'un examinateur de brevets rejette une demande de brevet et que le demandeur n'est pas disposé à modifier sa demande et ne peut réfuter les objections de l'examinateur, la **Commission d'appel des brevets** est alors saisie du dossier. Cet organisme consultatif composé de trois membres examine les cas au nom du commissaire aux brevets et détermine si le refus de l'examinateur était justifié et si la demande peut être modifiée de façon à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les brevets*. La Commission d'appel des brevets entend également les cas où la demande de brevet a été déposée avant le 1^{er} octobre 1989, lorsqu'il y a des conflits entre deux demandeurs de brevets ou plus qui réclament des droits à l'égard de la même invention; elle révisé les demandes de tiers qui veulent faire réexaminer un brevet existant et reçoit les requêtes de tiers qui demandent des licences obligatoires dans les cas où il est affirmé que des titulaires de brevets ont abusé de leurs droits. Le commissaire aux brevets examine les recommandations de la Commission dans chaque cas et rend une décision. Les décisions du commissaire doivent être portées en appel auprès de la Cour fédérale du Canada.

Droits d'auteur

Le Bureau du droit d'auteur de l'OPIC a reçu cette année 26 p. 100 de demandes de droits d'auteur de plus qu'en 2001-2002 : il a en effet enregistré, en 2002-2003, 7 965 droits d'auteur. Une partie de cette

Le **Bureau du droit d'auteur** de la **Direction du droit d'auteur et des dessins industriels** délivre des certificats d'enregistrement de droits d'auteur au Canada et tient le registre des droits d'auteur. N'importe qui peut consulter ce registre et obtenir gratuitement de l'information à propos de certains droits d'auteur.

hausse peut s'expliquer par une meilleure connaissance et une plus grande utilisation du nouveau système d'enregistrement électronique de l'OPIC, auquel le grand public a accès depuis 2001-2002 et qui a simplifié considérablement le processus d'enregistrement des droits d'auteur. Grâce à l'enregistrement électronique, on a pu réduire, en 2001-2002, les délais d'exécution relatifs aux nouveaux enregistrements, qui

sont passés de trois semaines à une semaine. En outre, le nombre de demandeurs qui ont recours à cette méthode a augmenté : en 2002-2003, 33 p. 100 des demandes d'enregistrement de droits d'auteur ont été déposées électroniquement, comparativement à 20 p. 100 pour l'exercice financier précédent. Les demandes de cession et d'octroi de licences ont augmenté de près de 55 p. 100 pour passer à 1 806, par comparaison à 1 168 en 2001-2002.

Dessins industriels

Sous la direction du directeur intérimaire des Marques de commerce, la Division des dessins industriels de l'OPIC a commencé à remanier ses processus opérationnels de base afin d'améliorer le service à la clientèle. Toutefois, pendant cette année de transition, les délais de traitement compris entre le dépôt et l'enregistrement ont augmenté pour passer à 12,4 mois, comparativement à 11,9 mois pour l'exercice financier précédent. En outre, la Division a reçu plus de demandes que d'habitude, ce qui a eu pour effet d'accroître l'arriéré des dossiers actifs. Le nombre de demandes reçues en 2002-2003 a augmenté pour passer à 3 534, par comparaison à 3 190 en 2001-2002, et l'arriéré des dossiers actifs s'est accru pour s'établir à 4 312 à la fin de l'exercice, comparativement à 3 152 pour l'exercice précédent. Entre-temps, une équipe d'employés de la Direction a commencé à travailler, en collaboration avec la Direction des services informatiques de l'OPIC, au développement d'un système d'exploitation automatisé,

La **Division des dessins industriels** reçoit, classe, examine et traite les demandes portant sur les dessins industriels, qui font état des caractéristiques visuelles des articles fabriqués. Elle enregistre les cessions, les licences et les changements de propriété et perçoit des droits à ce titre. Les fabricants représentés par les agents de brevets constituent essentiellement sa clientèle. On ne peut pas revendiquer des droits de propriété en vertu de la loi pour des dessins industriels qui ne sont pas enregistrés. Le propriétaire inscrit d'un dessin industriel peut empêcher les tiers de reproduire, d'utiliser, de louer ou de vendre ce dessin au Canada pour une durée pouvant atteindre 10 ans. La Commission d'appel des brevets peut, à la demande du demandeur, examiner les demandes refusées. Lorsqu'ils sont enregistrés, les dessins industriels font partie du registre public géré par l'OPIC.

DesignPlus, qui devrait permettre de simplifier, de moderniser et d'accélérer l'enregistrement des dessins industriels et de favoriser l'autonomie financière de la Direction.

Topographies de circuits intégrés

Les topographies de circuits intégrés sont des configurations de semi-conducteurs, de métaux, d'isolants et d'autres matériaux à trois dimensions qui composent les micro-circuits que l'on trouve dans l'équipement médical et aérospatial, dans les appareils électroniques grand public et dans les appareils électroménagers. Le Bureau du droit d'auteur a reçu, en 2002-2003, quatre demandes portant sur des topographies de circuits intégrés, comparativement à trois en 2001-2002.

L'OPIC assure le traitement des demandes d'enregistrement de **topographies de circuits intégrés** avec le registraire des topographies, titre que détient le directeur des Brevets de l'OPIC.

Diffusion de l'information

Pour respecter la politique du gouvernement du Canada et répondre à la demande des clients qui réclament une plus grande facilité d'accès à l'information et aux services électroniques, l'OPIC a continué d'apporter des améliorations à son site Web et à ses différentes bases de données. Il s'est notamment doté d'une base de données consultable sur les décisions rendues, dans les deux langues, par le commissaire aux brevets dans les appels relatifs aux brevets. Cette nouvelle base de données comprend toutes les décisions publiées par le commissaire depuis 1970. En outre, à la suite de la restructuration de son site Web en 2001-2002, l'OPIC a entrepris cette année d'améliorer l'accessibilité et la convivialité de ses services et de son information en direct. Il a collaboré avec Industrie Canada à l'élaboration d'une stratégie pour mettre en œuvre les normes sur la normalisation des sites Internet du gouvernement du Canada; il s'agit d'une série de normes adoptées à l'égard des sites Web du gouvernement fédéral qui permettent au grand public canadien de distinguer les programmes et les services fédéraux et de naviguer facilement sur les sites. D'après un sondage sur la satisfaction des clients à l'égard du site Web de l'OPIC en mars et en avril 2002, le taux de satisfaction général a augmenté de 9 p. 100 (pour s'établir à 82,3 p. 100 comparativement à 75,5 p. 100), et la facilité avec laquelle les utilisateurs peuvent trouver des renseignements précis s'est améliorée de près de 4 p. 100 (pour passer à 72,9 p. 100 comparativement à 70,2 p. 100) par comparaison aux résultats du sondage de 2001.

Le volume de trafic sur le site Web de l'OPIC a continué d'augmenter, tout comme le nombre de recherches en direct et le volume de documents téléchargés à partir de sources d'information de l'OPIC. Sur le site Web, les transactions ont atteint un sommet, soit trois millions, en 2002-2003, comparativement à 2,4 millions pour l'exercice précédent. Les recherches dans la Base de données des brevets canadiens ont augmenté de 36 p. 100 en 2002-2003, comparativement à l'exercice précédent, alors que les recherches

Compte tenu de la mission de l'OPIC, qui consiste à promouvoir l'utilisation du régime de la PI et l'exploitation des renseignements en la matière et à encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada, la **Direction de l'information** diffuse les renseignements sur la PI auprès de sa clientèle grâce à différents moyens, à savoir le site Web de l'OPIC, le Centre de services à la clientèle et des échanges de données avec 29 autres offices de la PI partout dans le monde. On peut trouver sur le site Web de l'information sur le fonctionnement du régime de la PI du Canada, de même que des bases de données consultables et les formulaires électroniques à remplir pour déposer une demande de brevets, de marques de commerce ou de droits d'auteur ainsi que transférer des droits de propriété, effectuer une cession d'intérêt ou un renouvellement — le tout en direct.

dans la Base de données sur les marques de commerce canadiennes se sont accrues de 53 p. 100.

L'Office a reçu un nombre croissant de demandes de renseignements sur la PI, soit près de 140 000 en 2002-2003, contre 120 000 en 2001-2002. Face à cet accroissement, l'OPIC a mis sur pied une unité de contrôle de la qualité qui suivra le traitement des demandes de renseignements des clients au Centre de services à la clientèle, créé il y a trois ans, et a remanié ses procédures de service à la clientèle. Il a aussi établi le répertoire des produits et des services d'information qu'il offre à sa clientèle, afin de mettre à jour et d'améliorer le système actuel de publications. Ce projet permettra de mettre au point des produits et des services d'information nouveaux ou améliorés et mieux adaptés aux besoins des clients, selon leurs connaissances sur la PI.

Enfin, l'OPIC a commencé à examiner des moyens de rationaliser et de normaliser ses différentes activités de diffusion, afin de mieux harmoniser ses produits et services avec ses nombreux modes de prestation de services.

Promotion des intérêts du Canada en matière de propriété intellectuelle sur la scène internationale



Étant donné l'importance grandissante de la propriété intellectuelle (PI) dans l'économie mondiale et parce qu'il est essentiel d'assurer la protection des brevets à l'échelle internationale, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), durant l'exercice écoulé, a déployé des efforts considérables en vue d'aider les Canadiens à tirer pleinement parti de l'évolution du régime mondial de la PI.

Pour faciliter la consultation de la Base de données sur les marques de commerce dans les deux langues officielles, l'OPIC a adopté le système de classification de Vienne; ce système international permet de classer les éléments figuratifs des marques de commerce.

En septembre 2002, l'Assemblée de l'Union du Traité de coopération en matière de brevets de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a approuvé la demande déposée par le Canada pour devenir une administration chargée de la recherche

internationale (ACRI) et une administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI) en vertu du *Traité de coopération en matière de brevets*. Ce traité facilite l'obtention dans 120 pays de la protection qui confère un brevet, puisqu'il suffit de déposer une seule demande internationale.

L'OPIC n'est que le 11^e office de la PI dans le monde¹ à offrir ces services et son accréditation à titre d'ACRI et d'ACEPI lui permettra d'accroître sa notoriété mondiale; en outre, les Canadiens auront ainsi plus facilement accès au régime international de la PI.

Dans la foulée de la nouvelle accréditation de l'OPIC, la Direction des brevets a nommé une équipe de gestion de projet, a poursuivi sa campagne de recrutement et a commencé à mettre en place les systèmes nécessaires pour offrir ses services à titre d'ACRI et d'ACEPI d'ici l'été 2004. Ces travaux portent également sur une nouvelle infrastructure de technologie de l'information, qui appuiera les nouveaux services de l'OPIC.

1. Il existe actuellement dix offices des brevets accrédités à titre d'ACRI et d'ACEPI : l'Australie, l'Autriche, la Chine, le Japon, la République de Corée, la Fédération de Russie, l'Espagne, la Suède, les États-Unis et l'Office européen des brevets.

Relations diplomatiques dans le domaine de la PI

En 2002-2003, l'OPIC a intensifié ses relations diplomatiques, en accueillant plusieurs délégations d'offices de la PI de pays développés, afin d'échanger des stratégies et de veiller à ce que les intérêts des clients soient bien défendus à l'échelle internationale.

Comme il le fait depuis trente années maintenant, l'OPIC a également donné des conseils et apporté de l'aide technique aux dirigeants de la PI de pays en voie de développement. Il faut signaler l'atelier d'une semaine sur l'amélioration des services de gestion des brevets, auquel ont participé de hauts fonctionnaires de la Chine, de l'Inde et d'autres pays de la région de l'Asie-Pacifique.

Tout au long de l'exercice, l'Office a également exercé une forte présence dans les forums internationaux sur la PI, afin d'accroître la participation du Canada aux politiques, aux traités et aux accords internationaux relativement à l'administration du régime mondial de la PI. L'OPIC a participé à des réunions du Comité permanent sur le droit des brevets. Des représentants de l'Office ont également continué de participer à une initiative axée sur la réforme

Les clients de l'OPIC, dont l'utilisation enthousiaste du système du *Traité de coopération en matière de brevets* place le Canada parmi les dix principaux pays pour le dépôt des demandes, pourront profiter du nouveau statut de l'Office. Ils seront en mesure de traiter directement avec l'OPIC, plutôt qu'avec l'Office européen des brevets, qui assurait jusqu'à maintenant les services de l'ACRI et de l'ACEPI auprès des demandeurs au Canada. L'augmentation du nombre de demandes de brevets en attente dans les offices de la PI partout dans

ATELIER DE FORMATION DE L'OMPI ET DE L'OPIC DU 27 AU 31 MAI 2002



LISTE DES PARTICIPANTS DE LA RÉGION DE L'ASIE-PACIFIQUE

De haut en bas : Ong Chui Koon, Malaisie; Verasak Maiwatana, Thaïlande; Ge Shu, Chine; Ir Razilu, Indonésie; Thi Thanh Ha Nguyen, Vietnam; Rosella L. Fernandez, Philippines; Bharat B. Thapa, Népal; Jong-Hyo Park, République de Corée; D. M. Karunaratna, Sri Lanka; Yasmin Abbasi, Pakistan; Diane Brazeau, OPIC; Rajeev Ranjan, Inde; Mohammad Hassan Kiani, Iran.

du *Traité de coopération en matière de brevets*. Les modifications, qui devraient entrer en vigueur en janvier 2004, permettront de simplifier les formalités de dépôt pour les demandeurs et les offices de la PI. En outre, l'OPIC a apporté un concours actif aux réunions tenues pour réformer en profondeur les systèmes de la Classification internationale des brevets d'ici janvier 2005.

le monde suscite un intérêt à l'égard de la coopération internationale, dans l'espoir d'un accroissement de l'efficacité du régime mondial de la PI. Parce que, dans le monde entier, les offices de la PI reçoivent un nombre croissant de demandes de brevets et sont soumis à des impératifs toujours plus lourds au chapitre de l'amélioration des services, le Canada sera en mesure de participer pleinement aux discussions qui auront lieu dans le monde entier sur la prestation des services.



Sensibilisation des inventeurs canadiens

Afin d'encourager et de faciliter l'acquisition des droits de propriété intellectuelle (PI) et l'exploitation, par les inventeurs canadiens, de l'information connexe, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) s'efforce de sensibiliser les gens d'affaires et les spécialistes de la PI au Canada pour démythifier les droits de PI, pour mieux en faire connaître l'importance et pour promouvoir l'application efficace du régime de la PI et de l'information disponible.

Les chefs d'entreprise et les inventeurs canadiens sont des utilisateurs assidus du régime de la PI. Dans le cadre du seul régime canadien de la PI, 14 p. 100 des demandeurs de brevets, 12 p. 100 des demandeurs de dessins industriels et près de la moitié (48 p. 100) des requérants de marques de commerce sont des Canadiens. Puisqu'une culture vigoureuse de la PI stimule l'innovation et accélère le développement économique, une partie de la mission de l'OPIC consiste à faciliter et promouvoir, au Canada, l'utilisation du régime de la PI. Pour ce faire, l'Office s'emploie à faire connaître les droits de PI et encourage l'exploitation de ces droits afin de protéger le capital intellectuel.

En particulier, l'OPIC tâche de faire en sorte que les entreprises canadiennes disposent des renseignements dont elles ont besoin pour se prévaloir de la protection que confère la PI au moment le plus opportun. Il sensibilise les petites et moyennes entreprises aux avantages de l'enregistrement de leur logo, du dépôt des demandes d'enregistrement de brevets d'invention et de l'utilisation de l'information sur la PI comme source de renseignements commerciaux et techniques.

En 2002-2003, l'OPIC a renforcé ses alliances stratégiques avec les spécialistes de la PI et les fournisseurs de services au gouvernement fédéral qui entretiennent des liens solides avec ses publics cibles.

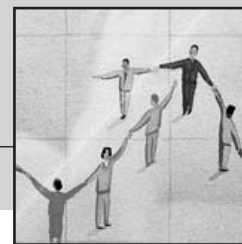
Afin d'accroître l'utilisation du régime canadien de la PI, l'OPIC a commencé à collaborer, avec l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, à des programmes de formation sur la PI et à offrir des activités de marketing s'adressant aux spécialistes de la PI et à leurs clients.

Grâce à cette collaboration, les deux organismes pourront faire fructifier leurs ressources et leurs compétences afin d'offrir des services davantage axés sur les clients. Au cours de l'exercice écoulé, ils ont notamment signé un protocole d'entente, adopté un plan d'action de deux ans, établi un comité directeur conjoint et deux groupes de travail, mis sur pied une série de huit groupes de discussion dans l'ensemble du pays pour mieux connaître les besoins en information des spécialistes de la PI et tenu des discussions sur l'élaboration d'une banque de conférenciers.

Parallèlement, l'OPIC a également conclu un accord avec le réseau national des Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) afin de développer un modèle de trousse d'outils sur la PI. Cette trousse sera remise aux clients de ces centres, qui sont essentiellement de petites et moyennes entreprises, dont certaines sont nouvelles. L'Office a commencé à donner aux membres du personnel des CSEC une formation sur les différents aspects du régime canadien de la PI, afin que les agents d'information possèdent le savoir-faire nécessaire pour aider les clients à trouver, au moment voulu, l'information dont ils ont besoin sur la PI.

Afin d'élargir sa clientèle au Canada, l'OPIC a continué, par l'entremise de ses agents, à sensibiliser tout au long de l'exercice financier 2002-2003 les principaux intéressés dans les secteurs public et privé, en multipliant les points de contact potentiels avec les entreprises canadiennes et en aidant les Canadiens à protéger leurs inventions dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle.

Attirer et maintenir en fonction un effectif compétent



Le plan ambitieux de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) relatif à l'accroissement de son effectif a pris un tournant important en 2002-2003, lorsque l'Office a adopté sa toute première stratégie des ressources humaines. Cette nouvelle stratégie, appuyée par la restructuration de la Direction des ressources humaines, permet à l'Office d'attirer et de maintenir en fonction la masse critique de spécialistes chevronnés dont il a besoin pour devenir un office de la propriété intellectuelle (PI) de premier plan, reconnu pour l'excellence de ses produits et de ses services.

Une méthode systématique des ressources humaines

L'émergence de nouveaux domaines de recherche, la complexité grandissante des inventions exploitées sur ordinateur et l'arrivée d'une demande de brevet comptant 50 000 pages ont modifié le profil des compétences de l'examineur de brevets type. Pour affronter la concurrence qui s'exerce dans le recrutement des travailleurs des connaissances fortement scolarisés dans l'économie moderne, il faut avoir une connaissance approfondie des besoins en ressources humaines de l'Office, en plus de savoir où recruter et comment maintenir en fonction des employés compétents. En 2001-2002, l'OPIC a commencé à réunir des renseignements en procédant à une

analyse démographique, en examinant les résultats des sondages effectués auprès des fonctionnaires fédéraux, en analysant les lacunes dans ses compétences internes et en amorçant, dans le cadre de groupes de discussion, des entretiens avec 120 employés et agents de négociation.

En 2002-2003, l'OPIC a finalisé une stratégie quinquennale des ressources humaines, comportant cinq objectifs intimement liés :

- la planification des ressources humaines au niveau des directions et de l'organisme contribuera à la planification de la relève et l'adoption d'une méthode proactive de recrutement et d'apprentissage;
- les systèmes de recrutement répondront à nos besoins en matière d'embauche à l'externe, et les pratiques relatives aux ressources humaines seront le respect d'une méthode de dotation en personnel fondée sur des valeurs;
- un milieu de travail constructif permettra à l'organisme de recruter et de maintenir en fonction un effectif motivé;
- en tant qu'organisation apprenante, l'OPIC encouragera et appuiera le perfectionnement personnel et professionnel;
- l'effectif de l'OPIC sera représentatif de la main-d'œuvre disponible au Canada.

Dans le cadre de cette stratégie, l'OPIC s'engage en outre à s'acquitter de ses obligations prévues par la *Loi sur les langues officielles* pour ce qui est de l'accès équitable, de la langue de travail, du service au grand public et du soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

L'Office a amorcé le déploiement de cette nouvelle stratégie en 2002-2003 en nommant cinq champions de la haute direction pour piloter le processus de mise en œuvre en ce qui concerne le recrutement, l'apprentissage, le bien-être en milieu de travail, l'équité en matière d'emploi et les langues officielles. L'Office a également travaillé à l'élaboration de plans d'action inspirés de pratiques exemplaires d'autres organismes, des résultats des sondages effectués auprès des fonctionnaires fédéraux et des groupes de discussion réunissant les employés de l'OPIC, de même que des commentaires des superviseurs et des gestionnaires.

Nouvelles ressources et nouveaux pouvoirs

En 2002-2003, l'OPIC a approuvé l'affectation de ressources humaines et financières supplémentaires à la Direction des ressources humaines, de même que la restructuration de cette direction. Cette dernière, qui dispose désormais d'un budget plus important et d'effectifs plus nombreux, est en mesure d'offrir à l'OPIC l'éventail complet des services de ressources humaines.

En outre, l'OPIC a renégocié, avec Industrie Canada et la Commission de la fonction publique, la délégation des pouvoirs qui lui sont attribués aux fins de la dotation des postes d'examineurs de brevets.

Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux en 2002

Les employés de l'OPIC ont fait état d'une amélioration considérable dans presque tous les secteurs visés par le sondage 2002 effectué auprès des fonctionnaires fédéraux, comparativement aux résultats du premier sondage (réalisé en 1999). Il faut signaler que les employés affirment que les relations professionnelles avec leur superviseur sont excellentes et qu'ils sont satisfaits des régimes de travail souples, qui leur permettent d'harmoniser leurs obligations personnelles et leurs responsabilités professionnelles.

Un objectif de recrutement ambitieux

En raison de la montée en flèche du nombre des demandes de PI et de la volonté, dans l'ensemble de l'Office, d'améliorer les services, le nombre de nouveaux employés embauchés a atteint un niveau sans précédent. L'OPIC s'est fixé un objectif de recrutement ambitieux : faire passer ses effectifs de 720 employés à la fin de 2001-2002 à 1 000 employés environ d'ici la fin de 2004-2005. La plupart des nouveaux employés sont des examinateurs.

La présence marquée de l'OPIC sur les campus universitaires a constitué une tactique de recrutement fructueuse; en 2002-2003, l'Office a participé à sept salons de recrutement universitaire. Ainsi, sa banque de candidats à des postes d'examineurs de brevets avait plus que doublé à la fin de l'exercice financier et comprenait près de 2 800 candidatures, comparativement à 1 240 en 2001-2002. Parallèlement, le nombre de visiteurs sur le site Web de l'OPIC consacré au recrutement des examinateurs de brevets, site qui a été mis à jour au cours de l'exercice, a également augmenté, pour passer de 57 598 en 2001-2002 à 84 247 en 2002-2003.

Maintien en fonction des nouveaux venus

Pour maintenir en fonction un effectif compétent, l'OPIC investit considérablement dans la création d'un environnement de travail positif et dans l'amélioration des perspectives d'apprentissage offertes aux employés. Cette année, l'OPIC s'est fait plus accueillant que jamais en lançant un programme d'orientation qui apporte aux nouveaux employés le soutien dont ils ont besoin pour s'intégrer dans un organisme à la fois vaste et complexe. Pour rester en contact avec les nouveaux venus, l'OPIC a organisé un groupe de discussion avec la plupart des employés qui étaient au service de l'organisme depuis un an. Ceux qui ont par-

ticipé à ce groupe ne tarissaient pas d'éloges sur l'environnement de travail stable et relativement peu stressant de l'Office. Le dialogue continu avec les employés permettra à l'OPIC de perfectionner ses plans d'action en matière de ressources humaines, en particulier ceux qui ont trait au bien-être en milieu de travail et à l'apprentissage.



RECRUTEURS D'EXAMINATEURS DE BREVETS DE L'OPIC

De haut en bas : Stephen MacNeil (DB), Benoît Bourgon (DB), Valerie Lundy (DB), Éric Breton (DB), Claude Charron (DRH), Bruce Brown (DB), Salim Abounehme (DB), Serge Meunier (DB), Serge Carrier (DB), Anne Lessard (DRH), Zachary Rokosh (DB), Shirly Anne Ho (DB), Hong Tin Tiv (DB), Johanne Rozon (DRH). Absent de la photo : Matthew Chisholm (DB), Gaétan Provencher (DB), Sophie Beaudoin (DB).

La vigueur grâce à la diversité

L'OPIC a accompli des progrès au chapitre du recrutement et du maintien en fonction des membres des groupes traditionnellement défavorisés. À la fin de l'exercice financier, la représentation des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi dépassait leur disponibilité dans la population active canadienne dans toutes les catégories sauf une. Les minorités visibles, qui constituent 8,6 p. 100 de l'ensemble de la population active du Canada, n'ont pas réussi à atteindre ce niveau de représentation à l'OPIC, puisqu'elles représentent 8,2 p. 100 du personnel de l'organisation. Dans l'ensemble, 20 p. 100 des nouveaux employés de l'OPIC se sont déclarés volontairement comme des membres des minorités visibles, des Autochtones ou des personnes handicapées, ce qui est de bon augure pour l'atteinte, dans un proche avenir, des objectifs de l'organisme dans le dossier de l'équité en matière d'emploi.

Établir un régime de gestion des activités de calibre international



Faire en sorte que l'OPIC progresse au même rythme qu'un environnement opérationnel en constante évolution constitue un défi à temps plein que l'organisme tente de relever sur plusieurs fronts. En 2000, une évaluation de la qualité selon la méthode de Malcolm Baldrige a marqué le début d'une ère nouvelle dans la gestion du rendement, en introduisant une perspective axée sur les systèmes par rapport à des fonctions comme les relations avec la clientèle, la planification financière et opérationnelle, la mesure du rendement et la gestion des processus.

Les recommandations découlant de l'évaluation faite selon la méthode de Baldrige et le nouveau cadre de gestion du gouvernement du Canada, qui a notamment pour thèmes les résultats pour les Canadiens et la fonction de contrôleur moderne, ont amené l'OPIC à lancer plusieurs initiatives d'envergure, qui lui permettront d'améliorer constamment le rapport qualité-prix offert à la clientèle, d'accroître l'efficacité et les compétences de l'ensemble de l'organisme et de promouvoir l'apprentissage parmi ses employés — toutes ces initiatives visent à faire de l'Office un organisme de calibre international. Depuis 2001, l'OPIC prend des mesures pour mieux comprendre les besoins des clients, pour harmoniser ses compétences avec ces besoins, pour perfectionner son processus de planification opérationnelle et financière et pour améliorer son cadre de mesure du rendement.

Rester attentif aux besoins de la clientèle

À titre d'organisme tributaire des revenus apportés par sa clientèle, l'OPIC tâche constamment de mieux comprendre ses clients. En 2001, il a lancé une nouvelle initiative générale suivant laquelle la rétroaction de la clientèle constitue le principal facteur de l'amélioration des produits et des services et la source d'inspiration pour les nouveaux services à offrir aux clients. Les résultats des groupes de discussion de clients organisés en septembre 2001 et le vaste sondage réalisé auprès de la clientèle en décembre 2001 ont permis de définir la priorité absolue de l'Office en 2002 : l'amélioration des délais d'exécution dans l'examen des brevets et des marques de commerce. L'OPIC a aussi décidé de lancer un processus continu pour écouter attentivement ses clients et répondre à leurs besoins. Ce nouveau modèle de gestion des relations avec les clients, axé sur les processus, comporte quatre volets :

la satisfaction des clients, l'établissement de relations, la gestion des plaintes et la consultation permanente des clients. Pendant l'exercice écoulé, l'OPIC a commencé à mettre en œuvre, un processus systématique de gestion des plaintes dans l'ensemble de ses activités. Entre-temps, il a continué de travailler à l'élaboration de processus pour apporter un courant continu d'informations afin de prendre des décisions en connaissance de cause pour ce qui est des relations avec la clientèle, des efforts de sensibilisation et du traitement des demandes de renseignements par le Centre de services à la clientèle. Durant l'exercice financier, nous avons également établi des modèles de données et un répertoire de données pour le Centre; à la fin de l'exercice financier, on était sur le point d'approuver définitivement un nouvel indicateur de satisfaction de la clientèle, grâce auquel les décideurs pourront savoir ce que les clients pensent de l'Office. Au fur et à mesure que l'OPIC continuera de réaliser son ambitieux programme opérationnel, sa stratégie pour la gestion des relations avec les clients servira de processus essentiel pour l'amélioration continue de la qualité, en lui permettant d'harmoniser les services qu'il offre avec l'évolution des besoins de ses clients.

Pendant l'exercice financier, l'OPIC a continué de participer aux réunions du Comité de consultation mixte sur les brevets de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, qui a tenu sa 100^e réunion en 2002-2003. L'Office a également profité de l'occasion pour prendre la parole à l'assemblée générale annuelle de l'Institut, en octobre 2002. Enfin, en 2002-2003, l'OPIC a adopté une nouvelle stratégie de communication générale et un nouveau plan d'action, dont la mise en œuvre permettra de mieux concerter les efforts de communication avec les employés, les clients, les intervenants et les partenaires.

Offrir un rendement satisfaisant

L'approche axée sur les systèmes adoptés dans la stratégie de communication de l'OPIC et sa nouvelle démarche dans ses relations avec sa clientèle imprègnent toutes les activités de l'organisme et apportent une nouvelle rigueur à un large éventail de fonctions administratives. Par exemple, en 2002-2003, l'OPIC a rationalisé ses processus de planification des opérations et d'établissement de rapports sur le rendement, en harmonisant mieux son processus d'affectation budgétaire avec son cycle de planification opérationnelle et en adoptant de nouveaux outils de comptabilité de gestion.

Cette année, l'Office a pris des mesures pour instituer un système plus rigoureux de liaison entre les revenus d'une part et, d'autre part, les coûts et les extrants de l'ensemble de ses activités. En s'inspirant des résultats de l'évaluation selon la méthode de Baldrige et des impératifs de la fonction de contrôleur moderne, l'OPIC a adopté la comptabilité par activités, ce qui permettra aux gestionnaires d'intégrer l'information sur les coûts et le rendement et de prendre de meilleures décisions factuelles à propos de leur stratégie de tarification, de leur planification et de leur budgétisation. En fait, les efforts initiaux déployés, en vue d'affecter les frais généraux et les coûts du soutien direct aux extrants ont aidé l'OPIC à formuler des propositions pour sa nouvelle structure tarifaire et à gérer les investissements qu'il consacre à la technologie de l'information (TI).

Faire des choix plus judicieux

L'OPIC a également continué de moderniser ses instruments et outils de travail en complétant la première phase d'un vaste projet visant à mettre à niveau le système de TI qu'il utilise pour gérer les processus de gestion des brevets et en améliorant sa fonction de commerce électronique, grâce à un nouveau système en direct pour le renouvellement des marques de commerce.

En 2002-2003, l'OPIC s'est également attaqué à un important obstacle qui nuit à son intégration complète avec les systèmes opérationnels de ses clients, à savoir l'incapacité de l'infrastructure de TI de l'Office de communiquer facilement avec la multitude de logiciels d'application des spécialistes de la propriété intellectuelle (PI) qui sont les principaux clients de l'OPIC. Préparant le terrain pour la mise en place d'une interface continue, la Direction des services informatiques de l'OPIC a reconfiguré son environnement et son architecture Web, en réaménageant l'infrastructure de base qui sous-tend toutes les applications Web de l'Office. Grâce à ces changements, l'OPIC est aujourd'hui doté de l'architecture qui lui permettra de recevoir les données transmises électroniquement par les spécialistes de la PI partout dans le monde, selon un protocole standard d'échange de données, et de les convertir automatiquement dans un format compatible avec ses systèmes opérationnels internes.

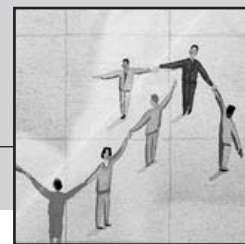
Mieux gérer l'information

Parallèlement, l'Office a commencé cette année à élaborer un cadre de gestion de l'information qui lui permettra de gérer et de diffuser l'information conformément aux politiques du gouvernement fédéral et aux normes internationales. La création de la Division de la gestion de

l'information au sein de la Direction de l'information de l'OPIC a marqué le début d'une ère nouvelle dans laquelle l'information est considérée davantage comme un bien institutionnel, et la gestion de l'information, comme une fonction organisationnelle. Plusieurs fonctions liées à l'information ont été regroupées dans cette structure, pour permettre d'appliquer uniformément les principes de la gestion de l'information. La centralisation de la gestion de l'information dans une même fonction organisationnelle permettra d'adopter une démarche plus systématique et mieux intégrée aux fins de la conservation des dossiers et de la gestion des documents dans l'ensemble de l'Office. Une fonction consultative qui permet de s'assurer que l'on tient compte, dans la prise de décisions opérationnelles, des considérations relatives à la conservation des dossiers et à la gestion de l'information est au cœur de cette initiative. La Division de la gestion de l'information élaborera des politiques, des procédures et des normes relatives aux pratiques de gestion de l'information dans l'ensemble de l'Office.

Financer l'amélioration des services

Puisque l'OPIC est tributaire des frais de service, on a constaté ces dernières années qu'il faudrait augmenter ces frais pour qu'il puisse gérer une charge de travail croissante et répondre aux impératifs d'amélioration des services. Les tarifs de l'OPIC n'ont pas été modifiés, essentiellement, depuis la fin des années 1980, et l'Office a également dû s'assurer d'un financement adéquat pour sa participation croissante aux activités internationales dans le domaine de la PI et pour la mise sur pied d'un programme de sensibilisation plus proactif. Afin que les tarifs de l'organisme reflètent fidèlement les coûts de l'amélioration des services et d'introduire des frais pour les nouveaux services offerts à titre d'administration chargée de la recherche internationale (ACRI) et d'administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI), l'Office a procédé, à l'automne 2002, à une importante consultation auprès des intervenants et a obtenu un appui certain au sujet des modifications qu'il propose d'apporter à ses tarifs. Son nouveau barème tarifaire comporte certaines mesures d'incitation visant à encourager les clients à déposer leurs demandes en direct. Le barème, qui a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* en mars 2003 et qui devrait entrer en vigueur au début de 2004 (après avoir été publié dans la Partie II de la *Gazette du Canada*), permettra de mieux harmoniser les tarifs de l'OPIC avec ses plans ambitieux et d'être mieux en mesure d'assurer des services de calibre international.



Rapport de gestion

Nous avons préparé les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (le « Fonds ») tels qu'exigés par et selon la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction du Fonds selon les principales conventions comptables établies et énoncées à la note 2 des états financiers, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

La responsabilité concernant l'intégrité et l'objectivité des données de ces états financiers, incombe à la gestion du Fonds. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités de comptabilité et d'information, le Fonds maintient une série de comptes qui représentent un enregistrement centralisé des opérations financières du Fonds. À moins d'avis contraire, les renseignements financiers présentés dans les états ministériels et ailleurs dans les *Comptes publics du Canada* sont conformes aux renseignements apparaissant dans les états financiers.

La gestion des services financiers du Fonds élabore et distribue les politiques de gestion financière et de comptabilité et émet des directives spécifiques assurant le respect des normes de comptabilité et de gestion financière. Le Fonds maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ils sont conçus afin de fournir une certitude raisonnable que les opérations sont approuvées par le Parlement, exécutées selon les règlements applicables et comptabilisées adéquatement afin d'assurer la reddition des comptes en regard des fonds publics et de protéger les actifs confiés à la gestion du Fonds. Le Fonds s'efforce également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans ses états financiers par la sélection, la formation et le développement attentifs d'un personnel qualifié, par des arrangements organisationnels permettant un partage juste des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, procédures et autorités directoriales soient compris dans toute l'organisation.

À la demande du Fonds, les états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes, leurs rôles consistent à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'encaisse pour l'exercice terminée à cette date, conformément aux principes comptables des fonds renouvelables du gouvernement du Canada énoncés à la note 2 des états financiers.

Approuvé par :

Le commissaire aux brevets,
registraire des marques de commerce et président,

David Tobin

Le gestionnaire, Finances et Administration,

André Rousseau, CGA

Le 30 mai 2003



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
45, rue O'Connor
Bureau 1000
Ottawa (Ontario) K1P 1A4
Canada

Téléphone (613) 560-0011
Télécopieur (613) 560-2896
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU SOUS-MINISTRE D'INDUSTRIE CANADA

Nous avons vérifié le bilan du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'excédent d'exploitation accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables s'appliquant aux fonds renouvelables du gouvernement du Canada, tel qu'il est décrit à la note 2.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés
Ottawa, Canada
Le 30 mai 2003

**État de l'autorisation (employée) fournie (non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)**

	2003		2002	
	Prévisions	Chiffres réels	Prévisions	Chiffres réels
Bénéfice net pour l'exercice	6 821	3 880	4 215	229
Plus : éléments ne nécessitant aucune utilisation de fonds	<u>15 134</u>	<u>12 582</u>	<u>12 809</u>	<u>14 483</u>
Fonds provenant des opérations	21 955	16 462	17 024	14 712
Acquisitions nettes d'immobilisations	(10 754)	(8 584)	(12 500)	(9 846)
Variation du fonds de roulement (note 7)	(800)	985	2 248	828
Autres éléments	<u>(7 122)</u>	<u>(3 647)</u>	<u>(9 274)</u>	<u>(713)</u>
Autorisation (employée) fournie	<u>3 279</u>	<u>5 216</u>	<u>(2 502)</u>	<u>4 981</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Conciliation de l'autorisation non employée (non vérifié)
au 31 mars 2003 (en milliers de dollars)**

	2003	2002
Solde débiteur de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(58 340)	(54 105)
Virement du Conseil du Trésor crédit 5	<u>(165)</u>	<u>(331)</u>
	(58 505)	(54 436)
Plus : imputation des CAFE sur le compte du crédit après le 31 mars	6 194	7 121
Moins : montants crédités au compte du crédit après le 31 mars	(1 136)	(1 082)
Autorisation nette fournie à la fin de l'exercice	(53 447)	(48 397)
Limite de l'autorisation	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>
Autorisation non employée reportée	<u>58 447</u>	<u>53 397</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan
au 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

	2003	2002
Actifs		
À court terme		
Petite caisse	2	2
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	623	463
Tiers	1 227	1 110
Revenus non facturés	7 112	5 393
Charges payées d'avance	26	-
Immobilisations (note 3)	59 404	63 402
Revenus non facturés	318	105
	<u>68 712</u>	<u>70 475</u>
Passifs		
À court terme		
Comptes de dépôts	1 085	833
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	3 991	2 858
Tiers	6 141	7 421
Revenus reportés	<u>16 176</u>	<u>13 274</u>
	27 393	24 386
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	4 445	3 808
Revenus reportés	<u>25 773</u>	<u>24 440</u>
	30 218	28 248
Assistance d'immobilisation reportée (note 4)	27 135	33 520
<u>Avoir du Canada (note 5) :</u>		
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(58 340)	(54 105)
Surplus accumulé	<u>42 306</u>	<u>38 426</u>
	<u>(16 034)</u>	<u>(15 679)</u>
	<u>68 712</u>	<u>70 475</u>
Engagements (notes 6) Éventualités (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)**

	2003	2002
Revenus	86 945	77 269
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	54 159	45 498
Services professionnels	12 227	13 677
Amortissement des immobilisations	12 559	12 519
Logement	5 509	5 241
Matériels et fournitures	1 727	2 234
Information	257	328
Communications	808	573
Voyages	423	320
Fret et courrier	367	248
Entretien et réparation	936	398
Formation	331	280
Location	<u>124</u>	<u>145</u>
	89 427	81 461
Bénéfice net avant l'amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée, la réduction de la valeur d'élément d'actif et la perte sur disposition d'actifs	<u>(2 482)</u>	<u>(4 192)</u>
Amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	<u>6 385</u>	<u>6 385</u>
Bénéfice net avant disposition d'actifs et la réduction de la valeur d'élément d'actif	3 903	2 193
Perte sur disposition d'actifs et la réduction de la valeur d'élément d'actif (note 3)	<u>(23)</u>	<u>(1 964)</u>
Bénéfice net	<u><u>3 880</u></u>	<u><u>229</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État du surplus accumulé
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)**

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	38 426	38 197
Bénéfice net pour l'exercice	<u>3 880</u>	<u>229</u>
Solde à la fin de l'exercice (note 5)	<u>42 306</u>	<u>38 426</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État de l'évolution de l'encaisse
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)**

	2003	2002
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	3 880	229
Plus : amortissement des immobilisations	12 559	12 519
Plus : perte sur disposition des actifs et la réduction de valeur d'élément d'actif	23	1 964
Moins : amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	<u>(6 385)</u>	<u>(6 385)</u>
	10 077	8 327
Variation du fonds de roulement (note 7)	985	828
Variation des autres éléments d'actif et de passif		
Revenus non facturés	(213)	158
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	637	681
Revenus reportés	<u>1 333</u>	<u>7 351</u>
	<u>1 757</u>	<u>8 190</u>
Ressources financières nettes provenant des activités d'exploitation	12 819	17 345
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	<u>(8 584)</u>	<u>(9 846)</u>
Ressources financières nettes provenant des activités d'investissement et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	4 235	7 499
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	<u>54 105</u>	<u>46 606</u>
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice (note 5)	<u>58 340</u>	<u>54 105</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

1 — But et autorisation

Le Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (le « Fonds ») octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle (PI) au Canada. En échange, le Fonds acquiert des renseignements sur la PI et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour inciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds a été établi le 1^{er} avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 millions de dollars. Au courant de l'exercice terminé le 31 mars 2002, la somme maximale de l'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor a été réduite de 15 millions de dollars à 5 millions de dollars. Le Parlement a accordé au Fonds l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. Le Fonds peut retenir les surplus afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

2 — Principales conventions comptables

CONCEPTS DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été préparés selon la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus sont calculés en utilisant la méthode de pourcentage d'achèvement, au fur et à mesure que les demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont traitées. Les frais reçus avant que le travail soit complété sont présentés comme revenus reportés. Lorsque le travail est complété avant que

les frais soient reçus, les montants sont présentés comme revenus non facturés. Les autres revenus sont reconnus lors de la réception des sommes. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Ameublement	10 ans
Équipement	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Systèmes	Durée de vie utile estimative, commençant dans l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel

ASSISTANCE D'IMMOBILISATION REPORTÉE

Le Fonds a reçu 63 848 000 \$ de l'État pour le développement du projet d'automatisation TechSource qui a été mis en place en 1997-1998. L'assistance d'immobilisation reportée est amortie en utilisant la méthode linéaire pour la durée de vie utile du système TechSource.

PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI

Les employés du Fonds ont droit à des prestations de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Les prestations de cessation d'emploi gagnées par un employé précédent son embauche au sein du Fonds représentent une obligation du Conseil du Trésor et, donc, ne sont pas inscrites aux comptes. Au 31 mars 2003, le passif du Conseil du Trésor pour les employés du Fonds est de 4,1 millions de dollars (2002 — 4,5 millions de dollars). L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC est inscrite aux comptes comme indemnité à payer aux employés.

RÉGIME DE RETRAITE

Les employés du Fonds sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente Loi, les contributions versées au Régime par le Fonds sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant. Ces contributions représentent les obligations totales de pension du Fonds et sont imputées aux opérations sur une base courante. Le Fonds n'est pas tenu, dans le cadre de la Loi actuelle, de verser des contributions pour pallier les insuffisances du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

UTILISATION D'ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige la gestion à établir des estimations et hypothèses comptables affectant les montants d'actif, de passif, de revenus et de dépenses rapportés durant la période, ainsi que la divulgation d'éventualités liées aux actifs et passifs à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimés comptables. L'utilisation d'estimations comptables concerne principalement les immobilisations, les revenus et les obligations salariales. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3 — Immobilisations et amortissement accumulé (en milliers de dollars)

	Coût au 31 mars 2002	Acquisitions	Dispositions	Coût au 31 mars 2003	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	13 211	2 870	-	16 081	8 801	7 280
Logiciels	716	532	-	1 248	697	551
Matériel informatique	2 069	298	-	2 367	692	1 675
Équipement	-	-	-	-	-	-
Ameublement	-	-	-	-	-	-
Systèmes						
INTREPID	3 735	-	-	3 735	2 913	822
TechSource	82 111	3 424	-	85 535	47 274	38 261
Autres	6 998	2 492	-	9 490	4 322	5 168
Systèmes en développement	6 702	(1 032)	23	5 647	-	5 647
Total	115 542	8 584	23	124 103	64 699	59 404

4 — Assistance d'immobilisation reportée (en milliers de dollars)

	2003	2002
Contribution d'assistance d'immobilisation reportée	63 848	63 848
Amortissement accumulé	<u>36 713</u>	<u>30 328</u>
Valeur comptable nette	<u><u>27 135</u></u>	<u><u>33 520</u></u>

5 — Avoir du Canada

IMPUTATION NETTE ACCUMULÉE SUR L'AUTORISATION DU FONDS

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds.

SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9,45 millions de dollars au moment de l'établissement du Fonds.

6 — Engagements (en milliers de dollars)

TECHSOURCE

Le Fonds a paraphé un engagement contractuel avec Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique afin d'offrir des services d'entretien au système TechSource. Les fonds engagés sont comme suit :

2004	3 587
2005	3 587
2006	<u>496</u>
	<u><u>7 670</u></u>

Le Fonds loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les paiements futurs de location sont comme suit :

2004	5 891
2005	<u>5 761</u>
	<u><u>11 652</u></u>

7 — Variations du fonds de roulement (en milliers de dollars)

Les composantes des variations de l'actif et du passif à court terme comprennent :

	2003	2002
Comptes débiteurs	(277)	991
Revenus non facturés (court terme)	(1 719)	136
Charges payées d'avance	(26)	23
Comptes de dépôt	252	201
Comptes créditeurs	(147)	1 630
Revenus reportés (court terme)	<u>2 902</u>	<u>(2 153)</u>
	<u><u>985</u></u>	<u><u>828</u></u>

8 — Opérations entre apparentés

Le Fonds est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements liés au logement, à la traduction, au contentieux, aux rémunérations et avantages sociaux, aux services de courrier et de sécurité ainsi qu'aux services informatiques pour l'ordinateur central furent effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

9 — Assurance

Le Fonds n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

10 — Éventualités

CONGÉS DE MALADIE

Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

11 — Impôts

Le Fonds n'a pas à payer l'impôt sur le revenu.



Renseignements financiers complémentaires

Fonds renouvelable

À titre d'organisme de service spécial (OSS) d'Industrie Canada doté d'un fonds renouvelable, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) finance ses activités entièrement grâce aux frais qu'il perçoit pour les services qu'il offre en matière de propriété intellectuelle (PI).

Les états financiers du Fonds renouvelable de l'OPIC (le « Fonds ») ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, ainsi qu'aux normes et aux exigences, en matière de rapports, du receveur général du Canada. Certains renseignements compris dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction, compte tenu de leur importance relative.

L'OPIC élabore des politiques comptables, tient les systèmes financiers et exerce les contrôles internes nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de rapport. En respectant de saines pratiques de gestion financière et en exerçant des contrôles comptables internes rigoureux, l'OPIC assure une administration financière offrant une assurance raisonnable que les transactions sont comptabilisées et exécutées conformément aux pouvoirs qui lui sont confiés et que ses actifs sont protégés.

Dans le cadre de la fonction de contrôleur moderne et pour améliorer la responsabilisation et les comptes rendus de la direction, on fait appel à des vérificateurs externes pour examiner les états financiers et pour exprimer une opinion quant à savoir si ces états présentent fidèlement la situation financière de l'OPIC à la fin de l'exercice.

Rapport de gestion

Bilan

Le *bilan* du Fonds permet de constater que la situation financière de l'OPIC est saine. À la fin de mars 2003, ce bilan révèle une INAAF (imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds) de 58,3 millions de dollars (16,3 millions de dollars nets des revenus reportés à court terme et à long terme) et un surplus accumulé de

42,3 millions de dollars. Il est à noter que l'INAAF représente la situation de l'encaisse du Fonds.

Les *immobilisations* de 59,4 millions de dollars, nettes de l'amortissement, représentent essentiellement la valeur nette des deux principaux systèmes de technologie de l'information (TI), à savoir TechSource pour les brevets et INTREPID pour les marques de commerce, l'investissement dans les locaux loués à bail et d'autres investissements visant à améliorer l'accessibilité de l'information pour les clients et à réduire les délais d'exécution dans le traitement des demandes de brevets et de marques de commerce.

Dans le passif, les *revenus reportés* à court terme et à long terme, soit 16,2 millions de dollars et 25,8 millions de dollars respectivement, représentent la somme déjà payée pour les services à fournir dans un proche avenir et sont liés directement à l'accroissement de l'arriéré de dossiers à examiner. La totalité des revenus reportés a augmenté de 4,2 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Lorsque des travaux sont terminés avant la réception des frais, ce montant est comptabilisé dans les revenus non facturés; en date de mars 2003, il s'élevait à 7,1 millions de dollars. L'*assistance d'immobilisation reportée* (AIR) a diminué de 6,4 millions de dollars; elle est amortie selon une méthode linéaire sur la durée de vie du système TechSource.

D'autres éléments du bilan, par exemple les éléments d'actif et de passif, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs ainsi que les coûts liés aux cessations d'emploi, sont demeurés relativement stables.

Le *surplus accumulé* s'élève à 42,3 millions de dollars au 31 mars 2003. Ce surplus permet de s'assurer que l'OPIC pourra rester à la fois financièrement responsable et viable et qu'il sera en mesure de maintenir ou d'améliorer ses niveaux de service, par exemple en réduisant ses délais d'exécution, en investissant dans ses ressources humaines et dans la nouvelle TI (par exemple, le commerce électronique) et en offrant de nouveaux produits et services pour pouvoir mieux servir les intérêts de ses clients.

État des résultats

Les *revenus* de l'exercice financier 2002-2003 s'élèvent à 86,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation

de 9,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux revenus provenant des requêtes d'examen des demandes de marques de commerce et de brevets, de même qu'aux taxes de maintien des brevets.

Les *dépenses* pour la même période sont de 89,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est en grande partie attribuable aux dépenses salariales, en raison de l'embauche de nombreux examinateurs pour répondre à la demande croissante de produits et de services en matière de PI. Ces investissements dans le personnel ont déjà produit un impact positif considérable sur les délais d'exécution dans de nombreux secteurs et apportent donc des revenus supplémentaires. Nous constatons une réduction dans les services professionnels, ce qui s'explique par la décision de réduire ces coûts en s'en remettant davantage aux ressources internes. (Pour de plus amples renseignements sur les revenus et les dépenses, veuillez consulter les graphiques de la section suivante.)

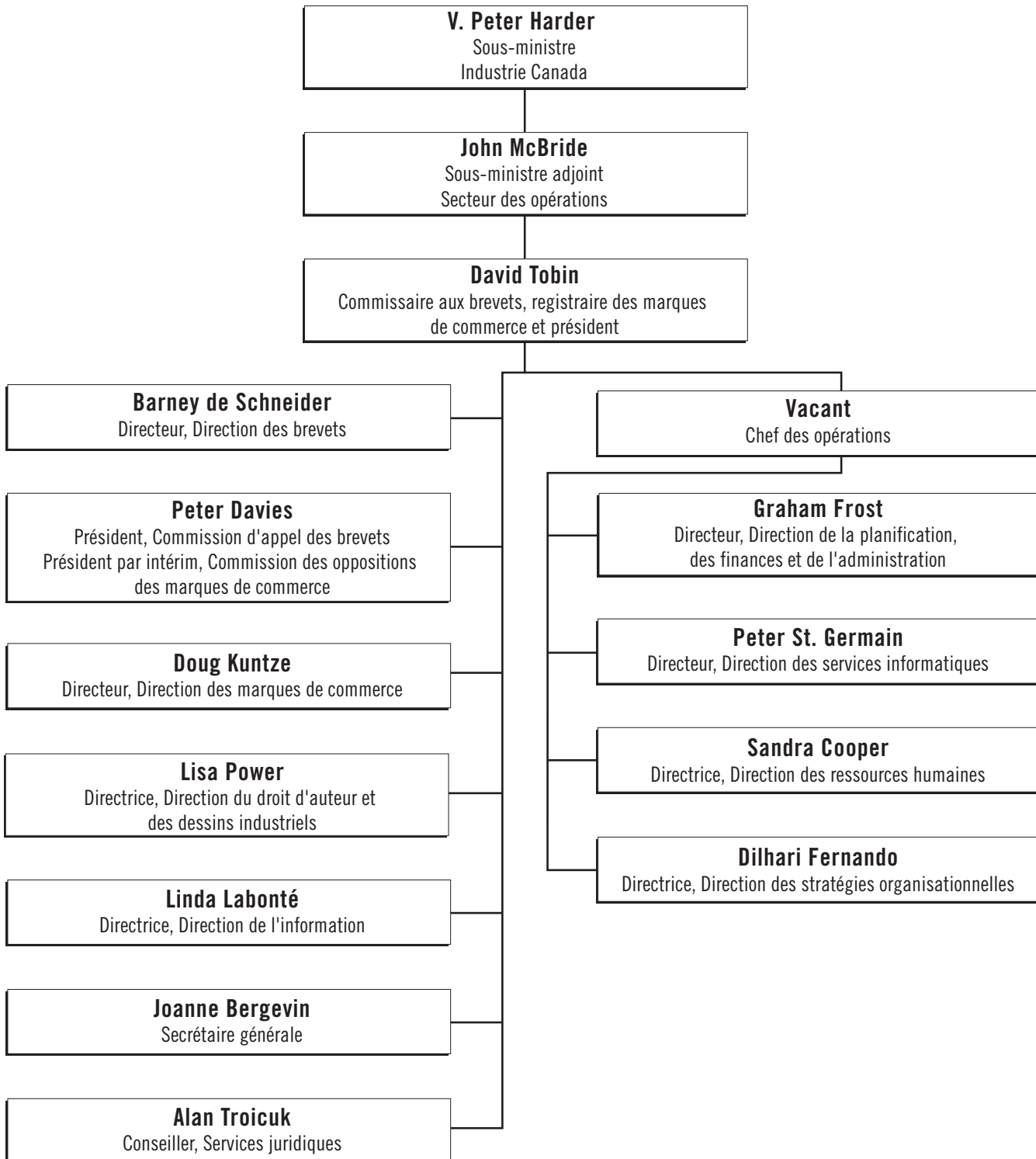
Le *résultat net* avant l'AIR et l'amortissement des immobilisations pour l'exercice financier 2002-2003 représente un solde négatif de 2,5 millions de dollars; après le résultat net équivalent à un surplus de 3,9 millions de dollars, ce qui représente l'évolution du surplus accumulé depuis l'exercice précédent.

Fonction de contrôleur moderne

Les principes de la fonction de contrôleur moderne du gouvernement du Canada permettent de gérer efficacement les ressources en intégrant les renseignements financiers et non financiers et en mettant en place une logique rigoureuse de gestion des risques, des systèmes de contrôle adéquats et un ensemble commun de valeurs morales. L'OPIC a lancé un certain nombre d'initiatives connexes dans le domaine de la gestion. Il a mis en œuvre la comptabilité par activités dans ses directions de services et applique actuellement cette méthode dans l'ensemble de ses secteurs d'activité pour recouvrer ses coûts grâce aux frais d'utilisation, pour effectuer des analyses comparatives du faire ou du faire faire et pour prendre d'autres décisions d'après des analyses de rentabilisation. Durant l'exercice, l'OPIC a tenu de vastes consultations auprès de ses clients au sujet des hausses de tarifs proposées, a réussi à mobiliser un appui considérable auprès d'eux pour aller de l'avant et a engagé les processus réglementaires nécessaires pour faire approuver la modification des tarifs. En outre, l'OPIC a amélioré l'intégration de son processus de planification opérationnelle (qui prévoit différents plans stratégiques pour les opérations, la TI, les ressources humaines et les finances) à son cycle budgétaire, ce qui permettra de prendre de meilleures décisions basées sur des faits et de finaliser plus rapidement le plan d'activités de 2003-2004.

Annexe 1

Structure organisationnelle



Annexe 2

Données financières

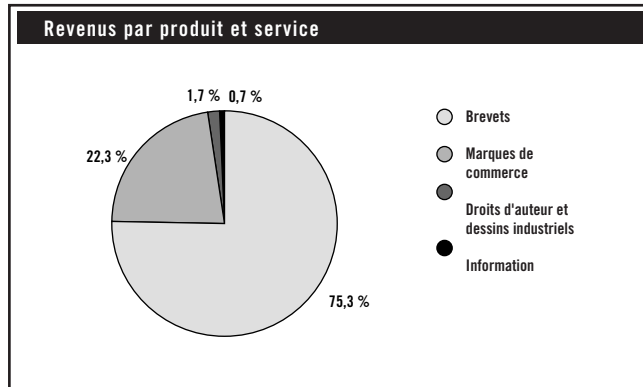


FIGURE 2

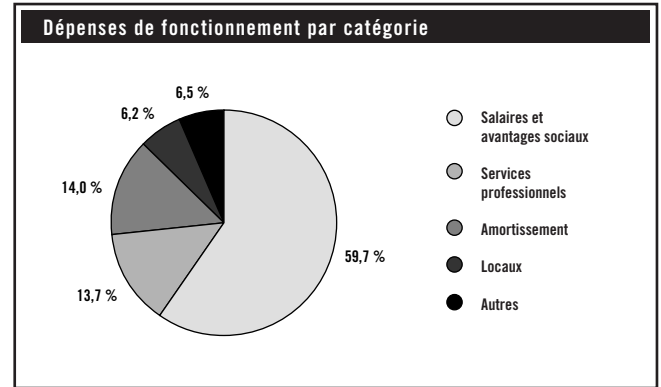


FIGURE 3

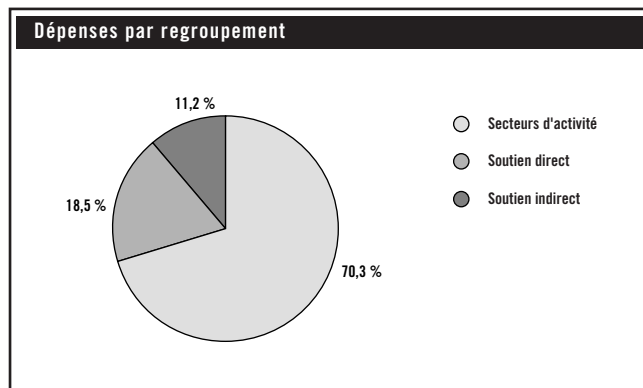


FIGURE 4

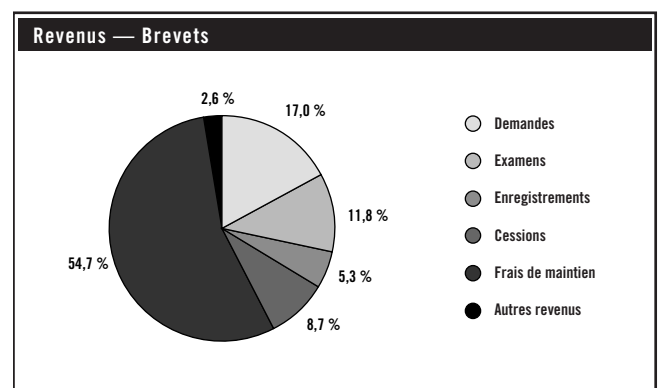


FIGURE 5

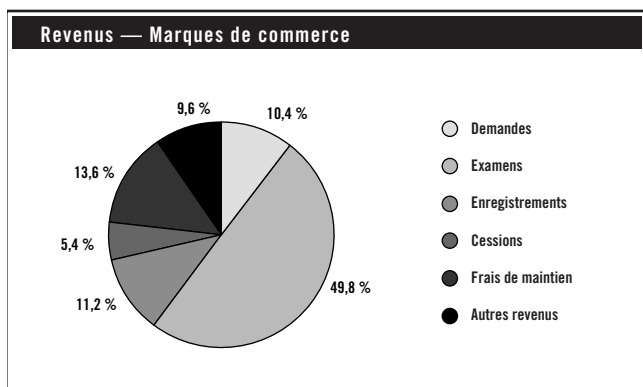


FIGURE 6

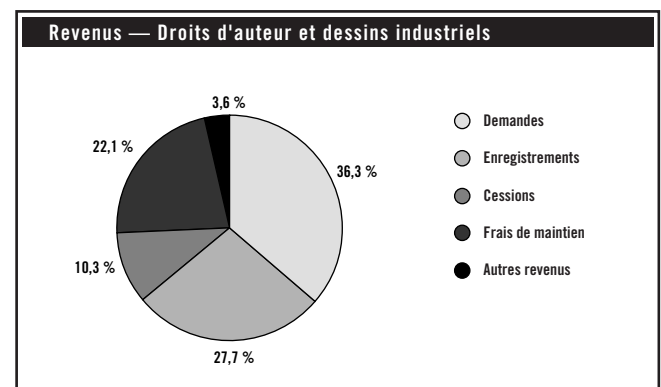


FIGURE 7

Données sur les réalisations par secteur d'activité			
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Demandes déposées			
Brevets	39 657	40 175	39 535
Nationaux	14 940	13 530	12 566
Traité de coopération en matière de brevets	24 717	26 645	26 969
Marques de commerce	44 809	37 691	36 949
Droits d'auteur	6 912	6 377	7 938
Dessins industriels	3 313	3 190	3 534
Topographies de circuits intégrés	1	3	4
Requêtes d'examen			
Brevets	22 162	30 880	37 310
Demandes traitées			
Brevets	18 392	19 758	22 864
Délivrances — Enregistrements			
Brevets	11 888	12 445	11 805
Marques de commerce	16 940	16 746	18 847
Droits d'auteur	6 879	6 312	7 965
Dessins industriels	2 850	3 128	2 098
Topographies de circuits intégrés	1	3	4
Abandons			
Marques de commerce	13 176	15 605	20 610
Droits d'auteur	185	157	102
Dessins industriels	325	355	463
Maintiens — Renouvellements			
Brevets	222 500	240 196	252 192
Marques de commerce	6 623	7 241	8 476
Dessins industriels	1 084	1 047	1 634
Cessions			
Brevets	52 003	60 819	67 257
Marques de commerce	47 025	44 880	41 244
Droits d'auteur	1 125	1 168	1 806
Dessins industriels	820	893	767
Demandes de renseignements traitées			
Brevets	22 439	24 137	28 241
Demandes concernant l'état de brevets	53 499	63 673	80 689
Marques de commerce	23 027*	19 991	19 421
Droits d'auteur	13 237*	8 225	8 762
Dessins industriels	2 972*	1 204	2 047
Topographies de circuits intégrés	140	48	54
Demandes de renseignements généraux	4 231	1 613	1 464
Autres demandes	3 399	738	848

*En raison de rajustements de fin d'année, les chiffres peuvent différer des données publiées au préalable.

Données sur les brevets

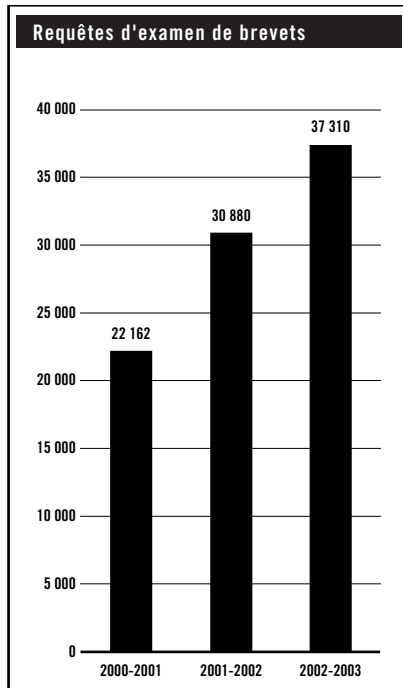


FIGURE 8

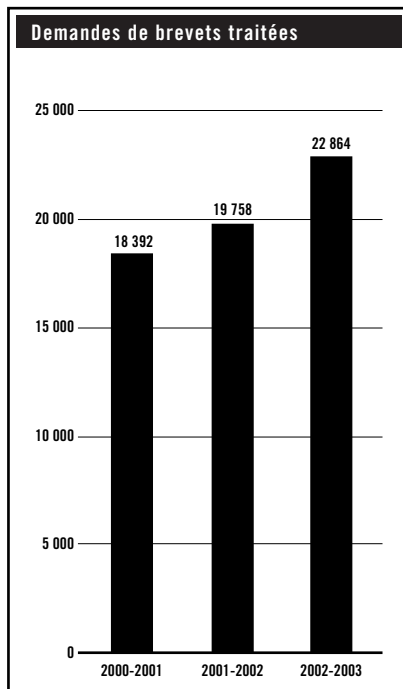


FIGURE 9

Demandes de brevets déposées selon la langue

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Anglais	37 824	38 412	37 821
Français	1 833	1 763	1 714
Total	39 657	40 175	39 535

TABLERAU 7

Demandes de brevets déposées et brevets délivrés aux résidents du Canada et aux résidents de pays étrangers

	Dépôts de PCT	Dépôts non-PCT	Total	Brevets délivrés
Canada				
Alberta	172	613	785	195
Colombie-Britannique	150	433	583	115
Île-du-Prince-Édouard	0	5	5	1
Manitoba	14	88	102	34
Nouveau-Brunswick	3	51	54	10
Nouvelle-Écosse	8	41	49	17
Nunavut	0	0	0	0
Ontario	503	1 717	2 220	490
Québec	343	1 107	1 450	318
Saskatchewan	22	102	124	26
Terre-Neuve-et-Labrador	2	19	21	4
Territoires du Nord-Ouest	0	1	1	1
Yukon	0	11	11	0
Total partiel	1 217	4 188	5 405	1 211
Pays étrangers	25 752	8 378	34 130	10 594
Total	26 969	12 566	39 535	11 805

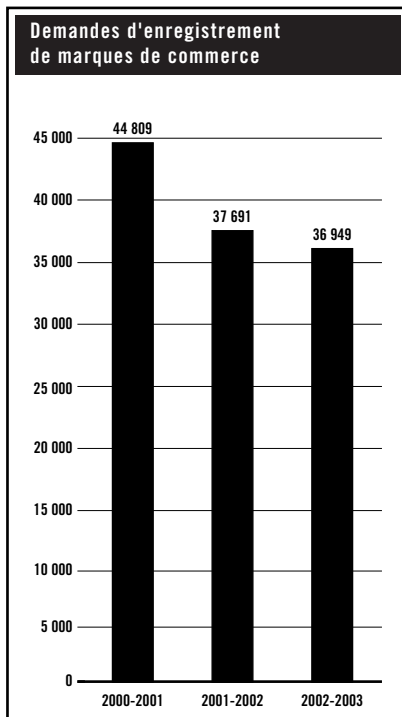
TABLERAU 8

**Demandes de brevets déposées et brevets délivrés
selon l'origine indiquée par le demandeur**

TABLEAU 9

	Déposées	Délivrés		Déposées	Délivrés
Afrique du Sud	62	7	Japon	2 845	1 413
Allemagne	16	0	Kazakhstan	2	1
Antilles néerlandaises	46	5	Kenya	2	0
Arabie saoudite	0	1	Liechtenstein	44	17
Argentine	8	2	Luxembourg	46	13
Australie	640	90	Macédoine	1	0
Autriche	189	42	Malaisie	5	1
Azerbaïdjan	2	0	Malte	3	0
Bahamas	13	3	Maroc	0	1
Bahreïn	2	0	Maurice	1	0
Barbade	98	4	Mexique	14	0
Belgique	224	52	Monaco	9	0
Belize	2	0	Niger	0	1
Bermudes	17	3	Norvège	184	25
Brésil	43	7	Nouvelle-Zélande	98	12
Canada	5 405	1 211	Panama	1	0
Chili	4	0	Pays-Bas	575	111
Chine	86	11	Philippines	1	0
Chypre	9	0	Pologne	13	0
Colombie	0	1	Portugal	5	2
Costa Rica	2	0	République de Corée	324	91
Croatie	6	2	République démocratique de l'Allemagne	3	0
Cuba	5	2	République fédérale d'Allemagne	2 841	672
Danemark	239	67	République tchèque	10	0
Égypte	3	1	Roumanie	1	2
El Salvador	2	0	Royaume-Uni	1 629	440
Émirats arabes unis	3	0	Saint-Marin	1	0
Espagne	105	24	Seychelles	0	2
État de la Cité du Vatican	1	0	Singapour	31	3
États-Unis	18 316	6 139	Slovaquie	5	1
Fédération de Russie	57	4	Slovénie	8	3
Finlande	410	101	Suède	625	153
France	1 720	525	Suisse	1 112	262
Géorgie	4	0	Taiïwan	220	42
Gibraltar	4	0	Tchécoslovaquie	0	3
Grèce	17	1	Thaïlande	3	0
Guinée	0	1	Trinité-et-Tobago	1	0
Guyana	2	0	Tunisie	3	0
Hong Kong	37	13	Turquie	8	1
Hongrie	25	5	Ukraine	6	0
Îles Caïman	4	0	URSS	0	1
Îles Cook	2	0	Uruguay	3	1
Îles Turks et Caicos	4	1	Venezuela	5	3
Îles Vierges britanniques	25	5	Yougoslavie	1	0
Inde	64	5	Zambie	3	0
Indonésie	4	0	Pays inconnu	17	1
Irlande	78	15			
Islande	17	2			
Israël	271	23			
Italie	549	152	Total	39 535	11 805

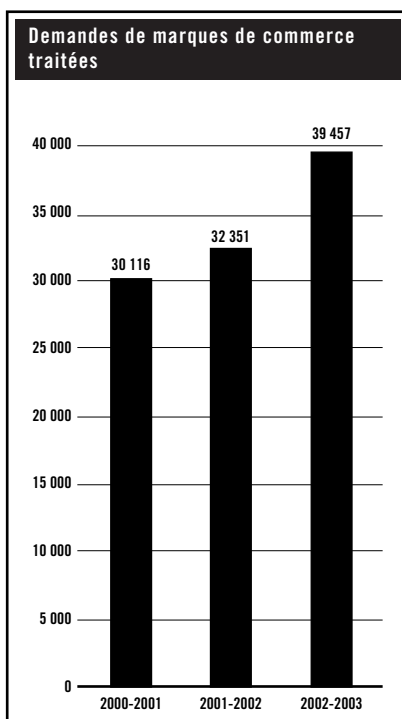
Données sur les marques de commerce



TABEAU 10

Demands de marques de commerce déposées selon la langue

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Anglais	41 326	34 566	33 888
Français	3 483	3 125	3 061
Total	44 809	37 691	36 949



TABEAU 11

Demands de marques de commerce déposées et enregistrées par province ou territoire

	Déposées	Enregistrées
Alberta	1 476	885
Colombie-Britannique	2 245	1 144
Île-du-Prince-Édouard	16	17
Manitoba	378	216
Nouveau-Brunswick	201	75
Nouvelle-Écosse	202	91
Nunavut	1	0
Ontario	8 166	4 406
Québec	4 091	2 097
Saskatchewan	181	121
Terre-Neuve-et-Labrador	70	30
Territoires du Nord-Ouest	10	1
Yukon	8	8
Province non précisée	22	3
Total	17 067	9 094

Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées selon l'origine indiquée par le requérant

TABLEAU 12

	Déposées	Enregistrées		Déposées	Enregistrées
Afrique du Sud	53	13	Jamaïque	7	4
Algérie	23	0	Japon	946	385
Allemagne	1 192	617	Jordanie	0	1
Andorre	1	0	Kenya	4	0
Anguilla	1	0	Lettonie	1	0
Antilles	13	18	Liban	9	3
Antilles néerlandaises	10	2	Liechtenstein	18	3
Arabie saoudite	3	0	Luxembourg	46	27
Argentine	40	7	Macao	0	1
Arménie	0	1	Malaisie	14	6
Australie	285	96	Malte	0	1
Autriche	88	42	Maroc	4	0
Bahamas	23	17	Maurice	5	2
Barbade	34	10	Mexique	116	32
Belgique	129	59	Monaco	19	8
Belize	2	2	Mongolie	1	0
Benelux (Pays-Bas)	2	0	Namibie	0	1
Bermudes	42	15	Norvège	32	24
Brésil	48	23	Nouvelle-Zélande	51	29
Cameroun	1	0	OHIM (UE)	1	0
Canada	17 067	9 094	Oman	1	0
Chili	29	20	Ouganda	1	0
Chine	155	53	Pakistan	6	1
Chypre	2	3	Panama	12	10
Colombie	8	4	Pays-Bas	387	184
Costa Rica	1	2	Pérou	11	1
Croatie	3	1	Philippines	4	3
Cuba	7	10	Pologne	23	7
Danemark	98	65	Portugal	16	25
El Salvador	1	0	République arabe syrienne	1	0
Émirats arabes unis	5	4	République de Corée	118	0
Équateur	1	1	République dominicaine	0	1
Espagne	140	100	République populaire démocratique de Corée	1	53
Estonie	3	0	République tchèque	8	8
États-Unis	11 579	5 918	Roumanie	4	2
Fédération de Russie	23	4	Royaume-Uni	862	332
Fidji	2	3	Seychelles	0	1
Finlande	84	43	Singapour	48	18
France	965	567	Slovénie	3	0
Gibraltar	7	0	Sri Lanka	8	0
Grèce	11	2	Suède	216	93
Guyana	4	0	Suisse	761	315
Haïti	1	0	Taiwan	97	49
Hong Kong	141	51	Thaïlande	33	5
Hongrie	5	1	Trinité-et-Tobago	0	1
Îles Anglo-Normandes	19	1	Tunisie	1	0
Îles Caïman	9	1	Turquie	15	6
Îles Vierges britanniques	34	12	Ukraine	2	1
Inde	51	12	Uruguay	1	1
Indonésie	15	2	Vanuatu	2	0
Irlande	58	25	Vietnam	9	1
Islande	3	0			
Israël	38	27			
Italie	464	255	Total	36 949	18 847

**Les dix principaux requérants
de marques de commerce**

The Proctor & Gamble Company	232
Unilever Canada Inc.	155
Johnson & Johnson	146
Novartis AG	138
Avon Products Inc.	111
Deutsche Telekom AG	88
Ford Motor Company	64
Wms Gaming Inc.	61
L'Oréal S.A.	59
Reckitt Benckiser (Canada) Inc.	54

T
A
B
L
E
A
U
 1
3

**Les dix principaux propriétaires
de marques de commerce inscrits**

The Proctor & Gamble Company	62
Johnson & Johnson	45
Royal Bank of Canada	35
L'Oréal S.A.	35
U L Canada Inc.	34
Kellogg Canada Inc.	32
The Gillette Company	30
Siemens Aktiengesellschaft	30
Avon Products Inc.	29
Bank of Nova Scotia	28

T
A
B
L
E
A
U
 1
4

Données sur les droits d'auteur

Demandes de droits d'auteur déposées selon la langue			
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Anglais	5 529	5 148	6 508
Français	1 383	1 229	1 430
Total	6 912	6 377	7 938

TAB LEAU 15

Demandes de droits d'auteur déposées et enregistrées par province ou territoire		
	Déposées	Enregistrées
Alberta	545	544
Colombie-Britannique	886	883
Île-du-Prince-Édouard	18	18
Manitoba	130	131
Nouveau-Brunswick	53	55
Nouvelle-Écosse	60	58
Nunavut	4	4
Ontario	3 084	3 076
Québec	1 983	1 982
Saskatchewan	106	108
Terre-Neuve-et-Labrador	31	35
Territoires du Nord-Ouest	3	3
Yukon	4	4
Total	6 907	6 901

TAB LEAU 16

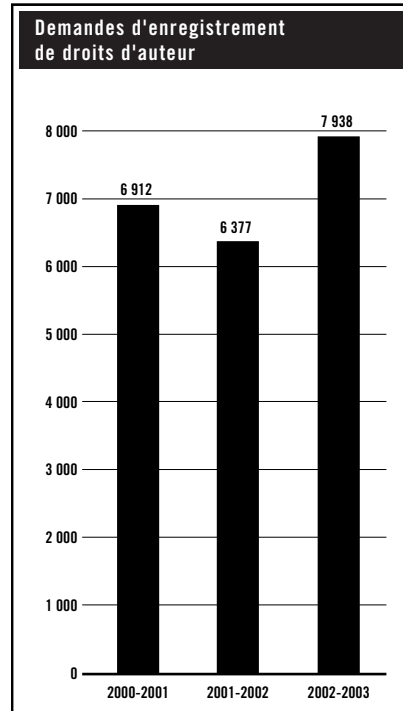


FIGURE 12

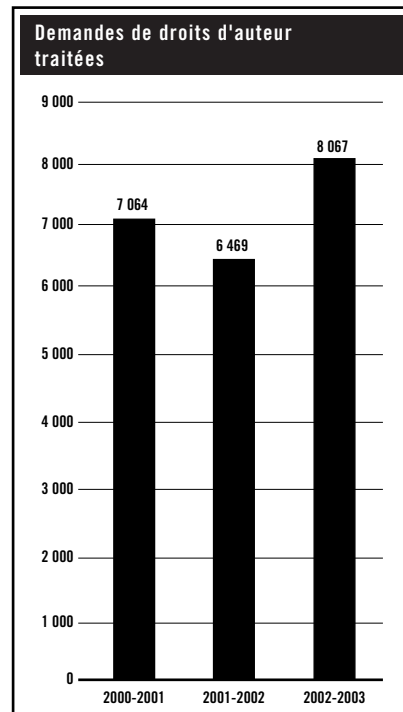


FIGURE 13

**Demandes de droits d'auteur
déposées selon l'origine
indiquée par le demandeur**

	Déposées
Afrique du Sud	4
Albanie	1
Allemagne	16
Arabie saoudite	2
Australie	12
Barbade	1
Bélarus	5
Belgique	5
Bermudes	25
Bosnie-Herzégovine	1
Bésil	1
Canada	6 907
Chili	1
Chine	52
Congo	1
Cuba	12
Émirats arabes unis	1
Espagne	5
États-Unis	555
Fédération de Russie	2
France	30
Ghana	1
Hong Kong	77
Hongrie	1
Îles Vierges britanniques	3
Inde	21
Irlande	4
Italie	7
Japon	14
Luxembourg	3
Mexique	1
Nouvelle-Zélande	3
Pakistan	4
Pays-Bas	1
Pologne	23
République de la Corée	2
Royaume-Uni	72
Singapour	2
Suisse	33
Taiwan	27
Total	7 938

T A B L E A U 1 7

**Les dix principaux demandeurs
de droits d'auteur**

Pearson Education Canada	259
Hatley – Little Blue House Inc.	140
Molson Canada	84
Fabtrends International Inc.	79
Sound Ideas – A Division of The Brian Nimens Corporation	73
Groupe Educalivres Inc.	72
Adobe Systems Incorporated	57
CCH Canadian Limited	44
Les Editions Chouette (1987) Inc.	36
Design Council Ltd. d.b.a. The Style Council	36

T A B L E A U 1 8

Données sur les dessins industriels

Dessins industriels enregistrés selon la langue			
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Anglais	2 720	3 027	2 020
Français	130	101	78
Total	2 850	3 128	2 098

TAB LEAU 19

Dessins industriels enregistrés par province ou territoire	
	Enregistrés
Alberta	19
Colombie-Britannique	50
Île-du-Prince-Édouard	2
Manitoba	2
Nouveau-Brunswick	1
Nouvelle-Écosse	9
Nunavut	0
Ontario	172
Québec	133
Saskatchewan	0
Terre-Neuve-et-Labrador	0
Territoires du Nord-Ouest	0
Yukon	0
Total	388

TAB LEAU 20

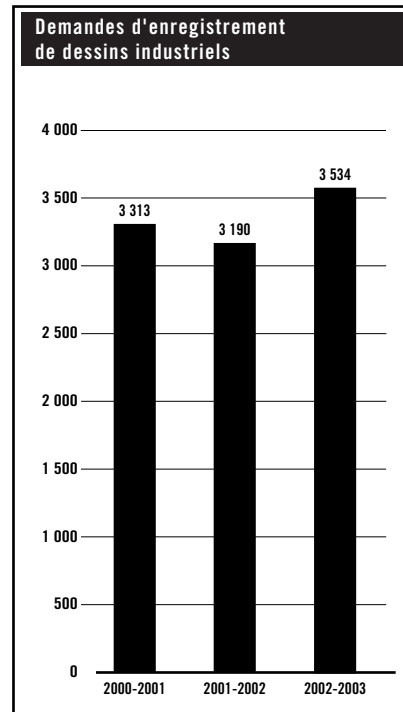


FIGURE 14

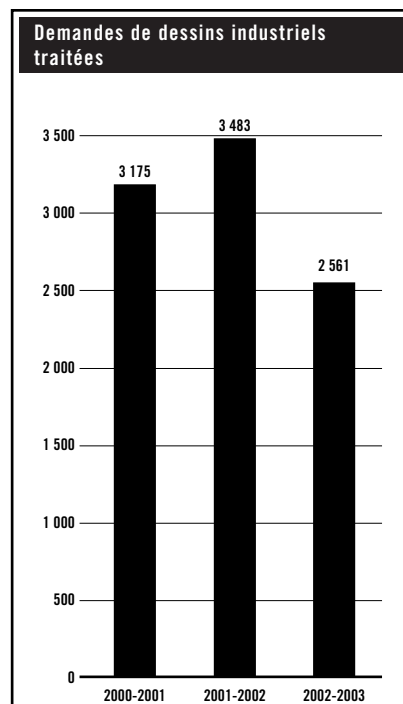


FIGURE 15

Dessins industriels enregistrés selon l'origine indiquée par le demandeur

	Enregistrés
Afrique du Sud	1
Allemagne	60
Antilles néerlandaises	3
Argentine	3
Australie	24
Autriche	7
Bahamas	1
Barbade	1
Belgique	4
Bermudes	14
Brésil	21
Canada	388
Chine	34
Danemark	4
Espagne	5
Étas-Unis	1 062
Finlande	4
France	62
Hong Kong	20
Îles Vierges britanniques	1
Irlande	1
Israël	5
Italie	48
Japon	146
Luxembourg	1
Norvège	2
Nouvelle-Zélande	5
Panama	2
Pays-Bas	16
Pologne	1
Portugal	1
République de Corée	5
Roumanie	1
Royaume-Uni	61
Suède	17
Suisse	48
Taiïwan	18
Thaïlande	1
Total	2 098

TAB LEAU 2 1

Les dix principaux demandeurs de dessins industriels

Hannstar Display Corp.	93
Nike International Inc.	89
Nokia Corporation	86
Dart Industries Inc.	61
The Proctor & Gamble Company	45
Elby Gifts Inc.	36
Michelin Recherche Et Technique S.A.	31
S.C. Johnson & Son, Inc.	31
Unilever Plc	31
Pi-Design Ag	30

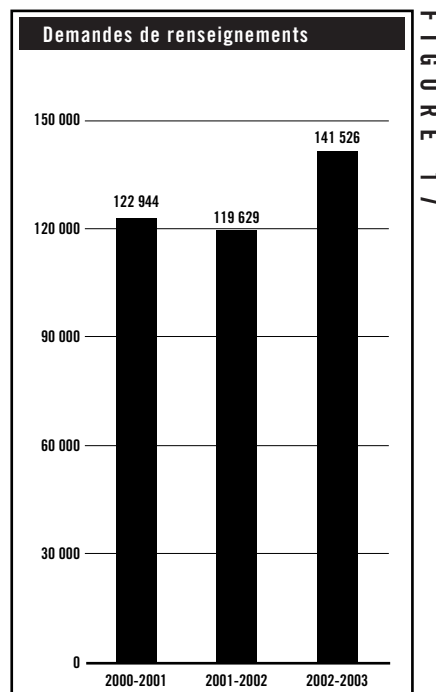
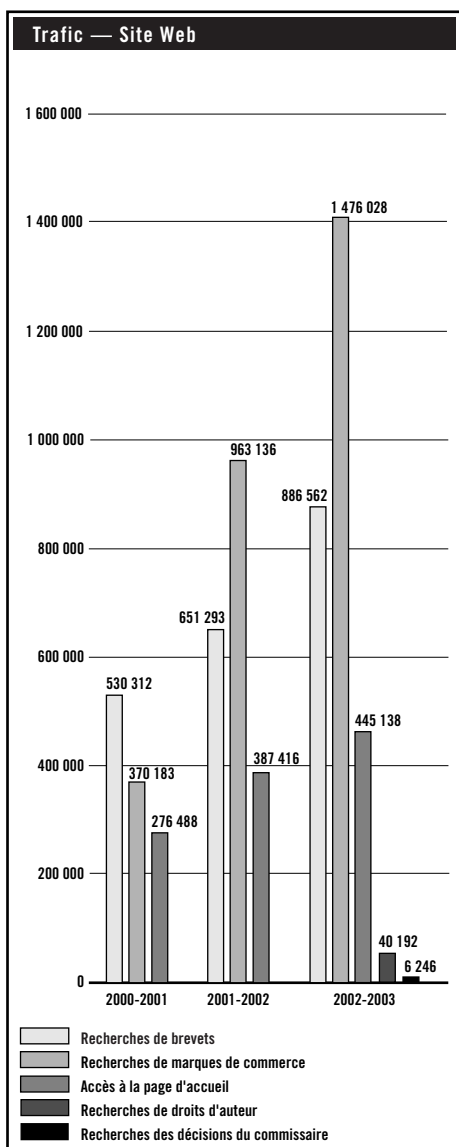
TAB LEAU 2 2

Les dix principaux propriétaires de dessins industriels inscrits

The Proctor & Gamble Company	79
Dart Industries Inc.	33
Emhart, LLC	26
Nike International Inc.	26
Moen Incorporated	23
Hannstar Display Corp.	22
Reese Products Inc.	22
Industrie Natuzzi S.P.A.	20
Black & Decker Inc.	19
Sony Computer Entertainment Inc.	18

TAB LEAU 2 3

Données en matière d'information



Données en matière de ressources humaines

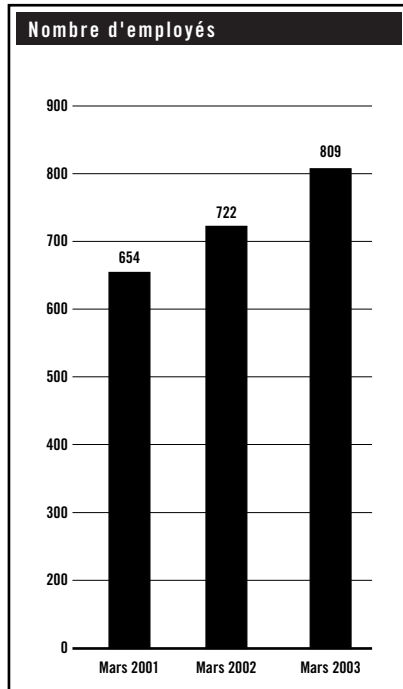


FIGURE 18

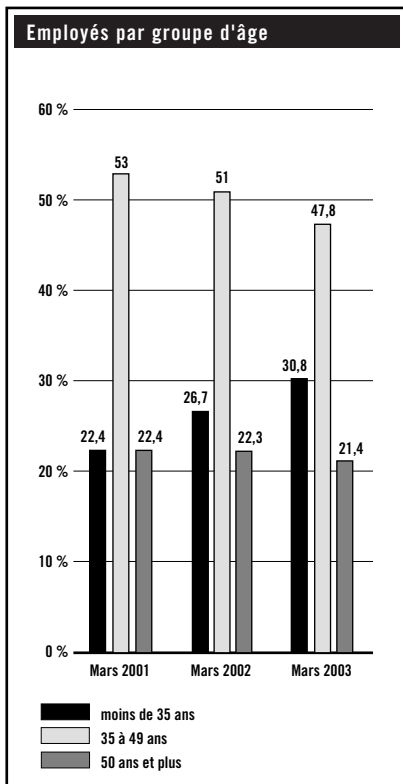


FIGURE 19

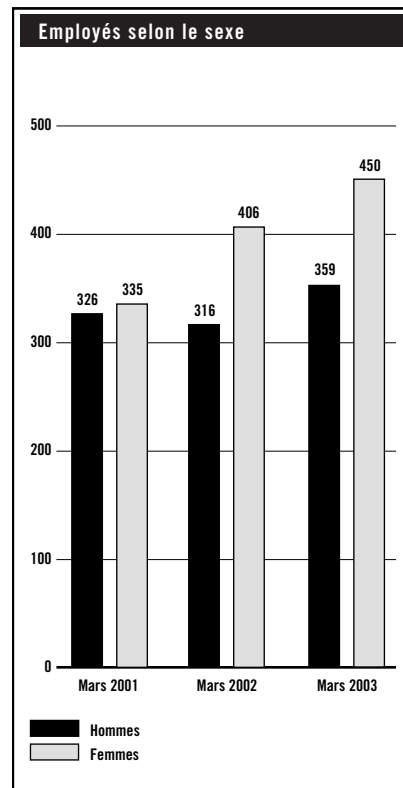


FIGURE 20

Annexe 4

Normes de service à la clientèle

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
BREVETS		
• délivrer un certificat de dépôt pour les demandes de brevets satisfaisant aux exigences de dépôt	4 semaines après la date de réception de la demande	6 semaines
• confirmer l'entrée dans la phase nationale des demandes respectant les exigences à cet égard du PCT	8 semaines après la date de réception de la demande	8 semaines
• délivrer un certificat d'enregistrement du droit de propriété	6 semaines après la date de réception des documents	7 semaines
• procéder à un premier examen de fond (ainsi que de toutes les objections connues à la brevetabilité) dans le cas de 80 p. 100 des demandes assorties d'une requête d'examen	moins de 25 mois	moins de 25 mois
• délivrer un brevet	12 semaines après la réception des droits exigibles	12 semaines
COMMISSION D'APPEL DES BREVETS		
• Brevets - communiquer avec le demandeur pour fixer une date d'audition	24 mois	24 mois
• Dessins industriels - communiquer avec le demandeur pour fixer une date d'audition	2 mois	2 mois
MARQUES DE COMMERCE		
• accuser réception des nouvelles demandes correctement déposées	7 jours ouvrables après la date du dépôt	8,7 jours ouvrables
• accuser réception des demandes présentées par voie électronique	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable
• approuver les demandes recevables	13 mois après la date du dépôt	13,1 mois
• présenter le premier rapport d'examen dans le cas des demandes inacceptables	13 mois après la date du dépôt	12,3 mois
• publier les marques dans le <i>Journal des marques de commerce</i>	6 semaines après l'autorisation	6,4 semaines

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
MARQUES DE COMMERCE (SUITE)		
• approuver les marques n'ayant pas fait l'objet d'une opposition lorsque aucun rapport d'examen n'est nécessaire	15 mois après la date du dépôt	18 mois
• approuver les marques n'ayant pas fait l'objet d'une opposition lorsque au moins un rapport d'examen a été nécessaire	20 mois après la date du dépôt	23,2 mois
• délivrer les certificats d'enregistrement	10 jours ouvrables	8,8 jours ouvrables
• délivrer l'enregistrement des cessions pour les demandes déposées correctement	6 semaines après la réception	4,1 semaines
• délivrer les certificats de renouvellement	15 jours ouvrables après la réception des droits	5,2 jours ouvrables
COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE		
• répondre à la correspondance		
- opposition	1 mois après la réception	1 mois
- article 45	1 mois après la réception	1 mois
• tenir une audition orale		
- opposition	4 mois après la demande	18 mois
- article 45	4 mois après la demande	12 mois
• rendre une décision		
- audition orale : opposition	2 mois après l'audition orale	1 mois
- audition orale : article 45	2 mois après l'audition orale	2 mois
- pas d'audition : opposition	4 mois après l'étape de la décision	12 mois
- pas d'audition : article 45	4 mois après l'étape de la décision	5 mois
DROITS D'AUTEUR		
• procédure ordinaire		
- transmettre la demande à l'examineur pour examen	3 semaines après la réception	9 jours
- vérifier l'exactitude de la demande		
- attribuer un numéro d'enregistrement de droit d'auteur, imprimer le certificat d'enregistrement, procéder à un contrôle de la qualité		
- poster le certificat d'enregistrement au demandeur		

Services

Normes de service à la clientèle

Situation actuelle

DROITS D'AUTEUR (SUITE)

• procédure accélérée - entreprendre le processus après avoir reçu la demande; informer le demandeur au téléphone	3 jours ouvrables après la réception	1 jour ouvrable
• cessions et licences - vérifier l'authenticité des documents et attribuer un numéro de dossier à la réception du document original (ou de la copie certifiée) pour enregistrement - poster au demandeur le document d'enregistrement et de cession	3,5 semaines	3 semaines
• copies ou extraits du registre	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
• copies certifiées	3 jours ouvrables	2 jours ouvrables

DESSINS INDUSTRIELS

• recevoir les demandes - vérifier si elles sont conformes aux exigences - attribuer une date de dépôt et un numéro de demande - préparer un certificat de dépôt ou envoyer une lettre indiquant que la demande est incomplète	4 semaines après la réception	4 semaines
• classer les demandes en fonction du système canadien de classification des dessins industriels	2 semaines après la classification préliminaire	2 semaines
• rechercher les dossiers d'antériorités et les dessins enregistrés et examiner les demandes en vue de déterminer l'originalité des dessins - autoriser la demande, ou délivrer le rapport de l'examineur où sont exposées les lacunes	9 mois après la réception	10,4 mois
• attribuer des numéros d'enregistrement - microficher et poster les certificats d'enregistrement	2 semaines après l'approbation	2 semaines
• abandon et rétablissement - envoyer un avis d'abandon	2 semaines après l'identification des dossiers	1 semaine
- renvoyer la demande rétablie au processus d'examen	2 semaines après la demande	1 semaine

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
DESSINS INDUSTRIELS (SUITE)		
• préparer et poster le certificat de transaction et la cession	1 semaine après la réception de la cession	1 semaine
• préparer et poster le certificat d'enregistrement du maintien des droits	1 semaine après la réception des droits	1 semaine
CENTRE DE SERVICES À LA CLIENTÈLE (DIRECTION DE L'INFORMATION)		
• répondre aux demandes de renseignements téléphoniques	immédiate	immédiate
• donner accès à un agent d'information (sur place)	10 minutes	10 minutes
• accuser réception des demandes par répondeur, par courriel et par Internet	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
• accuser réception de la correspondance générale et des demandes soumises par télécopieur	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
• poster les trousseaux d'information sur la PI	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
• donner accès aux autres services offerts sur place	tel qu'indiqué au Centre de services à la clientèle	tel qu'indiqué
• services de recherche et de référence (selon le degré de complexité)	3 jours après la demande	3 jours
• prêts inter-bibliothèques	5 jours après la demande	5 jours
SECTION DE LA REPRODUCTION ET DES VENTES (DIRECTION DE L'INFORMATION)		
• copies en vente au comptoir		
- petite commande	30 minutes	30 minutes
- grosse commande	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable
• copies certifiées	2-5 jours ouvrables	2-5 jours ouvrables

Annexe 5

Membres du Comité de direction et conseillers régionaux

Membres du Comité de direction

COMMISSAIRE AUX BREVETS, REGISTRAIRE DES MARQUES DE COMMERCE ET PRÉSIDENT

David Tobin

Tél. : (819) 997-1057

Télé. : (819) 997-1890

Courriel : tobin.david@ic.gc.ca

DIRECTRICE, DIRECTION DU DROIT D'AUTEUR ET DES DESSINS INDUSTRIELS

Lisa Power

Tél. : (819) 997-2469

Télé. : (819) 994-5092

Courriel : power.lisa@ic.gc.ca

CHEF DES OPÉRATIONS

Vacant

DIRECTRICE, DIRECTION DES STRATÉGIES ORGANISATIONNELLES

Dilhari Fernando

Tél. : (819) 953-9090

Télé. : (819) 997-5052

Courriel : fernando.dilhari@ic.gc.ca

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Joanne Bergevin

Tél. : (819) 953-6132

Télé. : (819) 997-1890

Courriel : bergevin.joanne@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Graham Frost

Tél. : (819) 953-2990

Télé. : (819) 994-0357

Courriel : frost.graham@ic.gc.ca

CONSEILLER, SERVICES JURIDIQUES

Alan Troicuk

Tél. : (819) 953-3309

Télé. : (819) 997-1890

Courriel : troicuk.alan@ic.gc.ca

DIRECTRICE, DIRECTION DE L'INFORMATION

Linda Labonté

Tél. : (819) 953-3504

Télé. : (819) 953-6004

Courriel : labonte.linda@ic.gc.ca

PRÉSIDENT, COMMISSION D'APPEL DES BREVETS ET PRÉSIDENT PAR INTÉRIM, COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE

Peter Davies

Tél. : (819) 953-9067

Télé. : (819) 997-5052

Courriel : davies.peter@ic.gc.ca

DIRECTRICE, DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sandra Cooper

Tél. : (819) 997-2673

Télé. : (819) 997-2987

Courriel : cooper.sandra@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DES BREVETS

Barney de Schneider

Tél. : (819) 997-1947

Télé. : (819) 994-1989

Courriel : deschneider.barney@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES

Peter St. Germain

Tél. : (819) 997-2923

Télé. : (819) 953-5059

Courriel : stgermain.peter@ic.gc.ca

**DIRECTEUR, DIRECTION DES MARQUES
DE COMMERCE**

Doug Kuntze

Tél. : (819) 997-2423

Télé. : (819) 997-1421

Courriel : kuntze.doug@ic.gc.ca

Conseillers régionaux

Jean-Marie Paquette

Conseiller régional

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Industrie Canada

5, Place Ville-Marie, bureau 800

Montréal (Québec) H3B 2G2

Tél. : (514) 496-4739

Télé. : (514) 283-2247

Courriel : paquette.jeanmarie@ic.gc.ca

Tom Boyd

Conseiller régional

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Industrie Canada

Centre de services aux entreprises Canada/

Nouvelle-Écosse

1575, rue Brunswick

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2G1

Tél. : (902) 426-6476

Télé. : (902) 426-6530

Courriel : boyd.tom@ic.gc.ca



Office de la propriété
intellectuelle
du Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Canadian
Intellectual Property
Office

An Agency of
Industry Canada

SONDAGE AUPRÈS DES LECTEURS RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Nous aimerions obtenir vos suggestions en vue d'améliorer le prochain rapport annuel.

Veillez télécopier vos commentaires à :

Industrie Canada

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Direction de la planification, des finances et de l'administration

Télécopieur : (819) 994-0357

1. De quelle utilité le rapport annuel a-t-il été pour vous?

2. Quelle information supplémentaire auriez-vous aimé qu'il contienne?

3. Quelles autres améliorations voudriez-vous voir apportées au rapport annuel?

Nom du ministère ou de l'organisation : _____

Nom de la direction ou direction générale : _____

Votre nom : _____

Numéros de téléphone et de télécopieur : _____

Canada

OPIC  CIPO